

# **LA CRISE RWANDAISE : 1990-1994**

Vers une reconfiguration de l'Afrique des Grands Lacs

Mémoire de géopolitique  
du Chef de Bataillon Bruno MALET  
dans le cadre du séminaire « géopolitique de l'Afrique noire »

Directeur : Monsieur Pascal CHAIGNEAU  
Directeur du C.E.D.S.

Avril 2001

# SOMMAIRE

## **Partie I : De la guerre civile au génocide**

### Chapitre 1 - La guerre civile rwandaise (1<sup>er</sup> octobre 1990 - 6 avril 1994)

- I. La tentative de reconquête du FPR
- II. Le marathon des négociations d'Arusha
- III. La période de l'incertitude

### Chapitre 2 - Du génocide à la victoire du FPR (6 avril – 19 juillet 1994)

- I. La bataille de Kigali
- II. La réalisation du génocide
- III. L'opération Turquoise face à la catastrophe humanitaire

## **Partie II : Un engrenage implacable**

### Chapitre 1 - Le résultat d'une formidable régression

- I. D'une monarchie « raciale » à une « démocratie » ethnique
- II. Un territoire fertile mais surpeuplé
- III. L'instrumentalisation politique du fait ethnique

### Chapitre 2 - Un pays trop convoité

- I. Le poids des exilés
- II. Le résultat d'une série de luttes d'influence
- III. Une communauté internationale irresponsable

## **Partie III : La paix toujours incertaine**

### Chapitre 1 – Les conditions internes de la paix

- I. Le règlement de la question des réfugiés
- II. La réconciliation nationale
- III. Un pays à reconstruire

### Chapitre 2 – Une solution régionale, voire internationale

- I. Le règlement de la crise des Grands Lacs
- II. Une reconfiguration nécessaire de la sous-région
- III. Une attitude responsable de la communauté internationale

## GLOSSAIRE

AFDL	:	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre
ADL	:	Association pour la Défense des Libertés
ANT	:	Assemblée Nationale de Transition
APR	:	Armée Patriotique Rwandaise
CDR	:	Coalition pour la Défense de la République
FAR	:	Forces Armées Rwandaises
FIDH	:	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FPR	:	Front Patriotique Rwandais
GOMN	:	Groupe des Observateurs Militaires Neutres
GP	:	Garde Présidentielle
HCR	:	Haut Commissariat aux Réfugiés
IDC	:	Internationale Démocrate Chrétienne
MDR	:	Mouvement Démocratique Républicain
MINUAR	:	Mission des Nations Unies d'Assistance au Rwanda
MONUOR	:	Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MRND	:	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
<i>mais aussi...</i>	:	Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement
NRA	:	National Resistance Army
PARMEHUTU	:	Parti du Mouvement d'Émancipation Hutu
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PDC	:	Parti Démocrate Chrétien
PL	:	Parti Libéral
PSD	:	Parti Social Démocrate
RANU	:	Rwandese Refugee National Unity
RTLMC	:	Radio Télévision Libre des Mille Collines
SDN	:	Société Des Nations
TPIR	:	Tribunal Pénal International pour le Rwanda
ZHS	:	Zone humanitaire Sûre

## INTRODUCTION

Aujourd'hui retombé dans l'oubli, le Rwanda fut pendant quelques mois de 1994 sous les projecteurs de media avides d'images fortes. C'est qu'un génocide s'y déroulait, non pas sans précédent car l'histoire en fourmille, à toutes les époques et sous toutes les latitudes, mais sous le regard impassible de la communauté internationale. Passant sans transition d'une tutelle belge s'appuyant sur la monarchie ancestrale rwandaise tutsi à une démocratie ethnique, le pays vivait en situation de crise ethnique larvée depuis l'indépendance. La diaspora tutsi, active dans l'Ouganda voisin sans pour autant y être pleinement intégrée, va chercher à reprendre le pouvoir des mains d'un clan hutu peu enclin au partage, même avec ses frères hutu.

C'est ainsi qu'un conflit malheureusement classique en Afrique démarra le 3 d'octobre 1990, quand quelques milliers de Tutsi rwandais exilés en Ouganda pénétrèrent dans le nord du pays pour s'emparer du pouvoir à Kigali. Les affaires tournèrent mal mais les soldats de l'Armée Patriotique Rwandaise parvinrent malgré tout à s'implanter dans le nord du pays. Commença alors une longue période de négociations politiques et diplomatiques dans lesquelles la communauté internationale va tenter de s'impliquer.

Soudain, le 6 avril 1994, le conflit change de visage avec la destruction en vol par missile au-dessus de Kigali de l'avion présidentiel. Les responsables n'ont toujours pas été identifiés. Néanmoins, une nouvelle ère commença, celle des massacres aveugles, du génocide de toute une population non ethniquement correcte ainsi que de tous ses supposés complices. Les autorités hutu seront tellement occupées par l'extermination en cours qu'elles en oublieront de défendre le pays qu'elles dirigeaient, lequel tombera aux mains des rebelles tutsi trois mois plus tard.

Dans un second temps, les origines multiples et complexes de ce conflit seront abordées. Authentique nation multiséculaire, le Rwanda a subi deux traumatismes majeurs au XX<sup>ème</sup> siècle : la colonisation et la décolonisation. A l'indépendance, la société rwandaise rentra ainsi totalement déstructurée dans la démocratie. Les urnes ayant reflété parfaitement la répartition ethnique, on assista alors à la mise en place d'une démocratie ethnique qui ira en se radicalisant au fur et à mesure que les difficultés économiques croissaient et que l'opposition politique se renforçait.

L'aboutissement de cette instrumentalisation politique du fait ethnique sera le génocide de 1994. Loin d'être une manifestation spontanée des populations, ce génocide aura été minutieusement préparé, planifié et exécuté sous le regard impassible de la communauté internationale qui n'a pas pu ou pas voulu voir.

Dans une dernière partie, il apparaîtra que sept années après le génocide et le renversement du pouvoir hutu à Kigali, la situation est loin d'être réglée. L'ensemble de la sous-région a été contaminé et vit dans un état de guerre civile permanente. Les réfugiés et les déplacés se comptent toujours par centaines de milliers, démontrant la justesse du proverbe africain : quand les éléphants se bousculent, ce sont les brins d'herbe qui sont écrasés. La justice n'a toujours pas été rendue totalement et la réconciliation du pays, traumatisé par les massacres, est loin d'être achevée. La communauté internationale, totalement discréditée, n'est plus présente dans la zone et tente, au travers de conférences et d'accords, d'amener les parties à faire la paix ; et le géant régional, l'ex-Zaïre, est totalement démembré.

L'avenir ne s'est toujours pas éclairci dans l'Afrique des Grands Lacs. Les ingrédients du génocide sont toujours réunis dans la marmite sous-régionale. Le nouveau pouvoir à Kigali tente d'éviter la radicalisation ethnique dans laquelle était tombée le précédent régime mais doit faire face à une insécurité permanente à l'intérieur de ses frontières, à des difficultés économiques toujours non résolues et à un soutien plus que modéré de la communauté internationale.

L'enjeu est de taille. Si le processus en cours au Rwanda n'aboutit pas, avec l'aide de la communauté internationale, l'alternative sera la suivante : ou bien une partition territoriale pure et simple avec son cortège de nouveaux déplacés, ou alors une reprise de la violence à grande échelle.

Beaucoup d'erreurs ont déjà été commises au Rwanda. Puissent les acteurs majeurs de ce conflit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tirer parti des enseignements du passé pour parvenir enfin à l'instauration d'une paix solide et durable dans l'Afrique des Grands Lacs.

## Première partie : De la guerre civile au génocide

### Chapitre 1. La guerre civile rwandaise (1er octobre 1990 - 6 avril 1994)

#### I. La tentative de reconquête du FPR (octobre 1990 – juin 1992)

##### A. L'offensive ratée du FPR (octobre 1990)

Le 1<sup>er</sup> octobre 1990, soutenus par des troupes ougandaises qui avaient déserté en masse de la National Resistance Army (NRA), trois mille soldats tutsi de l'Armée Patriotique Rwandaise<sup>1</sup> (APR) lancent une première offensive, à partir du sud de l'Ouganda, sur le poste frontière de Kagitumba, dans le nord-est du Rwanda, pensant pouvoir faire une guerre éclair et s'emparer de Kigali en quelques jours. Après une progression rapide, cette première offensive échouera devant la réaction de la petite armée rwandaise<sup>2</sup>, soutenue par la France<sup>3</sup> qui, en application des accords de défense signés entre Paris et Kigali en 1975, envoya aussitôt des troupes pour garder les points stratégiques, et incidemment entraîner les Forces Armées Rwandaises (FAR), les forces gouvernementales du gouvernement hutu. Une des raisons de cet échec est que le FPR avait sous-estimé l'efficacité de la propagande idéologique du régime du Président Habyarimana et par conséquent la peur qu'ils inspiraient à la population civile hutu. Ils la pensaient acquise à leur cause mais elle s'enfuit devant eux, leur laissant un terrain vide, sans le moindre soutien populaire. La première conséquence de cette offensive sera la reprise de représailles très dures du régime envers les populations civiles<sup>4</sup>, notamment des arrestations nombreuses au sein de la minorité tutsi mais aussi parmi les opposants hutu au régime de Kigali soupçonnés de complicité avec le FPR.

Le Zaïre envoya des troupes qui se livrèrent au pillage et au massacre de civils<sup>5</sup> tandis que les FAR se livraient à de véritables pogroms anti-Tutsi dans la région du Mutara<sup>1</sup>. Devant ces

---

<sup>1</sup> L'APR est la branche armée du Front Patriotique Rwandais(FPR), parti politique de la diaspora tutsi en Ouganda formée depuis la « révolution hutu de 1959» . Ses soldats se font appeler les *Inkotanyi*, « les rudes guerriers» en kinyarwanda, en mémoire des troupes d'élite tutsi sous le règne du *mwami* Kigeri IV, au XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>2</sup> Elle ne comptait au 1<sup>er</sup> octobre 1990 que 5200 hommes.

<sup>3</sup> La France et la Belgique déploieront 2500 hommes à Kigali, dans le cadre de l'opération « Noroît» , pour rapatrier les ressortissants mais aussi pour apporter un soutien logistique et militaire au président Habyarimana.

<sup>4</sup> Dès le soir du 1<sup>er</sup> octobre, l'arrestation de 10 000 opposants réels ou supposés fut entreprise. C'est également à cette période que fut opéré le premier massacre de Tutsi de la guerre civile naissante à Kibilira.

<sup>5</sup> Cinq cent soldats des de la « division spéciale présidentielle » des Forces Armées Zaïroises seront déployés mais ils seront rappelés dès le 17 octobre pour un « comportement peu compatible avec la déontologie de l'intervention européenne » ...

exactions, la Belgique retira rapidement le petit contingent militaire qu'elle avait envoyé (1<sup>er</sup> novembre) tandis que la France augmenta le sien. Sur le terrain, malgré deux conférences hâtivement réunies (à Mwanza le 17 octobre et à Gbadolite le 26), les combats se poursuivaient et ils tournaient à la débandade pour le FPR dont les troupes se repliaient dans le Parc national de l'Akagera. Rentré en catastrophe alors qu'il se trouvait en stage aux États-Unis, c'est le Major Paul Kagame<sup>2</sup> qui allait sauver la situation. Il opéra un repli stratégique sur la région des Virunga, en bordure du Parc National des Volcans, une zone froide et inhospitalière de grande altitude où beaucoup de ses hommes moururent de faim et d'épuisement mais où l'armée régulière ne se hasarda pas à les poursuivre. Le 1er novembre, Radio Rwanda annonçait que « l'ennemi était repoussé hors des frontières » .

## B. La reprise de l'initiative politique des autorités de Kigali

Profitant de l'accalmie, le Président Habyarimana, sous la pression de l'opposition interne mais aussi de la communauté internationale tentait de reprendre l'initiative politique en annonçant l'avènement prochain du multipartisme. En mars 1991, un parti politique Hutu à base régionaliste sudiste voyait le jour : le Mouvement Démocratique Républicain (MDR).

En réalité, la situation militaire était sous contrôle mais le FPR était loin d'être détruit. Il s'était brièvement emparé de Ruhengeri le 23 janvier 1991 pour délivrer les détenus de la plus grande prison du pays et continuait de harceler les FAR dans le Nord, causant de graves problèmes économiques. De plus, la défaite militaire du FPR fut paradoxalement une victoire médiatique : disposant de puissants relais d'opinion en Europe et aux États-Unis, la diaspora tutsi va parvenir à stigmatiser la politique ethnique violente de Kigali tout en se présentant sous une forme ostensiblement multiethnique. Leur combat deviendra celui de la démocratie et de la diversité culturelle contre la dictature.

La paix était loin de régner, notamment dans le nord du pays où les deux camps multipliaient les exactions. Aux embuscades, attentats et assassinats des soldats de l'APR, les FAR répondaient par des exécutions et des massacres de populations civiles. D'un niveau opérationnel très faible malgré un entraînement intensif réalisé par des militaires français, les

---

<sup>1</sup> lire à ce sujet le **rapport Rwanda de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme** (FIDH), Paris, février 1993 ou le **rapport sur les droits de l'homme au Rwanda**, Association pour la Défense des Libertés (ADL), Kigali, décembre 1992.

<sup>2</sup> Il était depuis 1989 directeur par intérim du Service du Renseignement Militaire de la NRA et au début de l'offensive, il était en stage à l'US Army Command and General Staff College de Fort Leavenworth.

FAR montent en puissance par le biais de recrutements forcés.<sup>1</sup> Devant une montée en puissance de l'opposition qui réclamait une « conférence nationale » en novembre 1991, le gouvernement entreprit alors le premier des « massacres planifiés » qui préfiguraient le génocide d'avril 1994. La chose fut organisée à partir d'un faux tract du Parti Libéral, seul parti refusant le clivage ethnique qui appelait à massacrer les Hutu dans le Bugesera. Les autorités « ripostèrent » en assassinant plusieurs centaines de Tutsi et d'opposants hutu dans la région<sup>2</sup>. C'est à cette occasion que l'on vit pour la première fois opérer les extrémistes de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) nouvellement créée et les activistes du MRND.

De nombreux partis politiques continuaient de fleurir<sup>3</sup>, le multipartisme étant reconnu dans la constitution promulguée le 10 juin 1991, mais le pouvoir continuait d'appartenir au parti du président, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) rebaptisé par pure manœuvre politique Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement. Il est vrai que ce premier gouvernement de transition était composé presque exclusivement de membres du MRND, car les principaux responsables de l'opposition avaient refusé d'en faire partie. Pour faire baisser la tension, le Président Habyarimana accepta de signer le 14 mars un accord portant sur la création d'un cabinet de coalition avec l'opposition, sur l'ouverture de négociations avec le FPR et sur le principe d'une Conférence Nationale. Le second gouvernement de transition prit ses fonctions le 3 avril : le MRND se retrouvait pour la première fois de son histoire minoritaire avec 9 portefeuilles sur 19. Le lendemain, le FPR annonçait la fin de la lutte armée et le début de la lutte politique. L'affrontement triangulaire pouvoir-FPR-opposition allait se jouer sur le terrain diplomatique, notamment avec la venue à Paris des différents acteurs le 8 juin 1992 pour « régler les modalités techniques d'un processus de paix ».

---

<sup>1</sup> Les effectifs de l'armée rwandaise passeront de 5200 hommes en 1990 à plus de 40000 en 1993, entraînant une hausse des dépenses militaires de 181% entre 1992 et 1993, in BALENCIE (Jean-Marc) et LA GRANGE (Arnaud de), op. cit.

<sup>2</sup> Un millier de Bagogwe et au moins 300 Tutsi seront exécutés entre février 1991 et mars 1992, voir **Rapport Rwanda** (FIDH), op. cit. pp 42-47

<sup>3</sup> En 1990, le président zambien Kenneth Kaunda déclarait : « Il y a 73 ethnies en Zambie. Si j'y instaure le multipartisme, il y aura 73 partis politiques. »

## II. Le marathon des négociations d'Arusha (juin 1992 - août 1993)

### A. L'enracinement de la crise

Le 14 juillet 1992, après quelques semaines de discussion, un cessez-le-feu était signé à Arusha (Tanzanie); mais dès le 20 juillet, des émeutes interethniques éclataient à Kibuye. Le paradoxe des négociations d'Arusha tient au fait qu'elles avaient été menées entre le FPR et le « gouvernement », mais que ce « gouvernement » ne représentait pas le régime Habyarimana. Dirigé par un membre de l'opposition, comptant une majorité de ministres issus des partis de l'opposition, il représentait en réalité l'opposition Hutu libérale que détestait le clan de l'*akazu*<sup>1</sup>, très mal représenté dans les négociations. Dès lors, le président et son parti, le MRND, mettront tout en œuvre pour empêcher la mise en place des dispositions contenues dans les accords. L'incitation à la haine ethnique envers les Tutsi et leurs « complices » prend dès lors une nouvelle dimension. Le discours prononcé en novembre 1992 par Léon Mugesera, vice-président du MRND pour la préfecture de Gisenyi, appelait ouvertement à « exterminer les Tutsi et leurs complices ». Dans le but d'assurer une large diffusion de ces appels à la violence ethnique, des personnalités de l'entourage du président de la république mettaient sur pied de véritables media de la haine : la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLNC) fondée par l'historien Ferdinand Nahimana et le journal *Kangura*, dirigé par Hassan Ngeze.

Le 30 octobre, les milices CDR lançaient une manifestation anti-Arusha qui débouchait sur des échauffourées dans les rues de Kigali avec les militants du MDR et du Part Social Démocrate (PSD); et le 15 novembre, le Président lui-même prononçait un discours à Ruhengeri dans lequel il qualifiait l'accord d'Arusha de « chiffon de papier » que le gouvernement n'était pas tenu de respecter<sup>2</sup>.

Après de violentes manifestations anti-Arusha et de nouveaux massacres de civils Tutsi dans le Bugogwe début 1993, le FPR passait à l'offensive dans le Nord le 8 février. Son avance fut extrêmement rapide. Agissant à partir du Zaïre, ils s'emparèrent des préfectures de Byumba et Ruhengeri, provoquant le déplacement de plusieurs centaines de milliers de Hutu. La France envoya jusqu'à 600 hommes de plus en renfort et le 22 février, un cessez-le-feu temporaire

---

<sup>1</sup> L'*akazu*, « petite maison » en kinyarwanda, est l'ancien nom de la cour royale. Ce clan, aussi appelé « clan de Madame », était mené par Madame Agathe Habyarimana, surnommée Kanjogera, nom d'une ancienne reine-mère qui avait fait assassiner le roi Mibambwe pour assurer le trône à son fils Yuhi Musinga (1896-1931).

<sup>2</sup> ce discours, prononcé en kinyarwanda, ne fut pas retransmis par Radio Rwanda...

s'établissait. Le 28 du mois, Marcel Debarge, ministre français de la coopération, arrivait à Kigali pour réaffirmer le soutien de Paris au président Habyarimana et pour le convaincre de cesser de faire obstacle à l'application de l'accord d'Arusha.

Cette reprise des combats allait avoir d'importantes conséquences. D'une part les partis d'opposition Hutu légaux avaient eu peur du FPR, craignant que celui-ci ne cherche à prendre le pouvoir seul et par la force pour instaurer une dictature ethnique. Désormais, ils allaient se scinder entre les personnalités qui continuaient à faire confiance au FPR et ceux qui, le craignant, allaient se rapprocher du Président Habyarimana. D'autre part, les promesses du Président Habyarimana à M. Debarge lors de sa visite du 28 février de respecter désormais les accords signés à Arusha inquiétèrent fortement les extrémistes du régime réunis autour de la CDR<sup>1</sup>. Les éléments de la rupture entre le Président de la République et ses propres extrémistes sont donc déjà là. Pour mettre fin à la crise, une rencontre eut lieu entre le FPR et le gouvernement rwandais à Dar Es-Salaam les 5, 6 et 7 mars. L'accord aboutit à

- un cessez-le-feu en date du 9 mars 1993;
- le retrait des troupes françaises des zones de combat et la création d'un Groupe des Observateurs Militaires Neutres (GOMN) ;
- des poursuites et des sanctions contre les auteurs des massacres de civils avant le 31 mars 1993;
- le retour du FPR sur ses lignes du 8 février 1993;
- la reprise des négociations de paix le 15 mars 1993 à Arusha.

#### B. Les faux espoirs de l'accord de paix d'Arusha

Au niveau politique, plusieurs protocoles d'accord seront signés concernant le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie. En juin 1993, le Président refusait les arrangements proposés à Arusha pour la répartition des postes entre FAR et FPR dans la future armée unifiée et l'on assistait à la montée en puissance de « groupuscules extrémistes ». Certains responsables de l'armée, regroupés au sein de la société secrète *Amasasu* « des balles » s'occupaient à distribuer des armes aux milices CDR (les

---

<sup>1</sup> Celle-ci déclarait dans un communiqué daté du 9 mars 1993 : « *Mr.Habyarimana Juvénal, Président de la République, a approuvé le contenu d'accords qui lèsent manifestement les intérêts du peuple rwandais. Ceci montre clairement que Mr Habyarimana Juvénal, Président de la République, ne se préoccupe plus des intérêts de la Nation mais qu'il a plutôt d'autres intérêts à défendre. Ces accords... constituent un acte de Haute Trahison... La CDR lance un appel à ses adhérents, aux autres forces démocratiques authentiques et aux FAR de marquer leur refus catégorique de la capitulation acceptée par le Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye et le Président Juvénal Habyarimana* ».

*Impuzamugambî*) et MRND (les *Interahamwe*). Les attentats devenaient presque quotidiens. La tension était perceptible dans les rues où les barrages militaires se multipliaient. En juillet, dans leur opération la plus réussie jusqu'alors, les extrémistes créaient une sorte d'association ou plutôt de marque déposée, le « Hutu Power » sur la base d'une exacerbation de l'idéologie raciale de la « révolution sociale » de 1959. Les organisations internationales continuaient à aider les déplacés, à créer des institutions de contrôle militaire et à nier la montée des périls. Le FPR tentait depuis le cessez-le-feu d'amener les quelque 860 000 réfugiés de l'offensive de février à regagner leurs maisons, mais une combinaison de peur et de propagande gouvernementale les en dissuadait. Les quelques audacieux qui s'y essayaient étaient arrêtés par les FAR.

Le 22 juin la Résolution n°846 de l'ONU créait la Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), chargée de vérifier les 150 kilomètres de frontière entre l'Ouganda et le Rwanda pour s'assurer qu'aucune assistance militaire ne parviendrait aux forces du FPR installées au Rwanda. Cette surveillance, effectuée par 81 observateurs et 24 fonctionnaires, était en fait plus symbolique que réelle et sera retirée le 21 septembre 1994. C'est dans cette atmosphère chaotique que furent finalement signés les accords de paix d'Arusha V le 4 août 1993.

### III. La période de l'incertitude<sup>1</sup> (4 août 1993 - 6 avril 1994)

#### A. Le processus de paix dans l'impasse

Toute l'histoire de cette période n'est qu'une longue suite d'échappatoires de la part du Président Habyarimana pour éviter d'avoir à appliquer les accords qu'il venait de signer. Soumis à une pression très forte de son camp qui craignait le partage du pouvoir, affrontant une opposition légale Hutu et l'opposition armée du FPR, il chercha à gagner du temps. Les moyens furent variés : émeutes exprimant la haine des extrémistes hutu à l'égard des Tutsi (notamment à la fin octobre au moment de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye au Burundi par des soldats Tutsi de l'armée burundaise et les milliers de morts hutu qui s'ensuivirent), assassinats, attentats aveugles et manifestations insurrectionnelles. Le 26 janvier 1994, les milices CDR attaquèrent les bâtiments du Conseil National du

---

<sup>1</sup> C'est ainsi que fut appelée la période allant de la signature des accords d'Arusha au déclenchement du génocide (*igirahiro* en kinyarwanda), pendant laquelle la tension ne cessera de monter.

Développement où était cantonné le bataillon du FPR<sup>1</sup>. Les pays occidentaux, préoccupés par la radicalisation ethnique du conflit, manifestaient une irritation croissante devant cette obstination de plus en plus dangereuse.

Durant l'été 1993, les responsables des différentes factions demandèrent à l'ONU l'envoi d'une force pour maintenir la sécurité dans la capitale, contrôler le cessez-le-feu et assister aux opérations de déminage et de démobilisation des combattants. Le 5 octobre 1993, la Résolution n°872 de l'ONU créa la Mission des Nations Unies d'Assistance au Rwanda (MINUAR), forte de 4157 hommes, et six jours plus tard le Ministre des Affaires Étrangères français Alain Juppé annonça le retrait des troupes françaises que le FPR réclamait avec insistance. Le 3 janvier 1994, Jacques Roger Booh-Booh, Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Rwanda, condamnait le régime pour son refus de mettre en vigueur les accords de paix dont l'application immédiate était prévue pour le 29 décembre. Peu après, en visite à Kigali, le Ministre belge des Affaires Étrangères Willy Claes déclarait à son tour que l'Occident était en train de perdre patience.

## B. La préparation du génocide

Pendant ce temps, les extrémistes agissaient de plus en plus à visage découvert. Beaucoup d'entre eux commençaient à craindre qu'à un moment ou à un autre le Président Habyarimana ne se trouve à bout d'artifices et qu'il ne se résigne à abandonner le pouvoir. Des listes circulaient de manière de plus en plus visible avec les noms des personnes à tuer « le jour du grand nettoyage<sup>2</sup> ». Les distributions d'armes aux *Impuzamugambi* et aux *Interahamwe* s'accéléraient. Pour compléter les armes à feu, relativement chères et qui demandaient un minimum de formation, la CDR et le MRND distribuaient des machettes<sup>3</sup>, non seulement aux milices mais aussi aux populations civiles favorables aux thèses du « Power »<sup>4</sup>.

Le 21 février, quelques heures avant la mise en place de l'Exécutif Provisoire, Félicien Gatabazi, Président du PSD, était assassiné en rentrant chez lui. Dans la foulée, la CDR lançait une manifestation anti-MDR qui faisait huit morts. Le processus était une fois de plus

---

<sup>1</sup> Aux termes des accords d'Arusha, le FPR avait reçu l'autorisation de faire entrer dans Kigali un bataillon de 600 hommes sans armement lourd. Il jouera un rôle essentiel au début des combats d'avril 1994.

<sup>2</sup> Une telle liste fut retrouvée dans le véhicule du Chef d'État-major de l'Armée en mars 1993.

<sup>3</sup> Lors des massacres, on parlera de « débroussailler » pour tuer les hommes et « d'arracher les racines de la mauvaise herbe » lorsqu'il s'agira de tuer les femmes et les enfants.

<sup>4</sup> Fin 1993, l'évêque de Nyundo critiqua dans une lettre publique ces distributions d'armes, s'interrogeant sur leur finalité.

bloqué. Mais cette fois la mesure semblait comble et les adversaires du régime ripostèrent violemment; le 22 février, des émeutes antigouvernementales se déchaînèrent à Butare au cours desquelles Martin Bucyana, le Secrétaire général de la CDR, fut lynché par la foule. Le lendemain le bataillon du FPR, de nouveau attaqué dans son cantonnement de Kigali, ripostait et tuait quinze personnes. Michel Moussali, Envoyé Spécial du HCR, avertissait qu'un « bain de sang était imminent si l'accord d'Arusha n'était pas appliqué ». Ultimes avertissements, l'Ambassadeur d'Allemagne parlant au nom de l'Union Européenne appelait le 3 avril le Président Habyarimana à tenir ses engagements tandis que le lendemain Boutros-Boutros Ghali, Secrétaire Général des Nations Unies menaçait de « réexaminer le rôle de l'ONU si les accords d'Arusha n'étaient pas appliqués ».

Le 6 avril, le Président Habyarimana se rendait à Dar Es-Salaam pour une conférence régionale qui devait concerner la situation au Burundi mais qui tourna bientôt au tribunal de mise en accusation de la politique rwandaise. A l'issue de la rencontre, avant que le Président Habyarimana ne s'envole, ses homologues Ali Hassan Mwinyi et Yoweri Museveni le raccompagnèrent sur le terrain en l'adjurant d'appliquer l'accord qu'il avait signé. Moins de deux heures plus tard, son avion était abattu de trois tirs de missiles SAM-16 alors qu'il atterrissait à l'aéroport de Kigali et l'irréparable se mettait en place.

## **Chapitre 2. Du génocide à la victoire du FPR (6 avril – 19 juillet 1994)**

### **I. La bataille de Kigali (6 - 12 avril 1994)**

#### **A. Le déclenchement du génocide**

L'avion du Président Habyarimana, un Falcon 50 offert par la France et piloté par un équipage entièrement français, est abattu le 6 avril 1994 vers 20h30 locales par plusieurs missiles SAM-16 tirés depuis la colline de Masaka, située à côté du camp de la Garde Présidentielle (GP) de Kanombe. A ce jour, on n'a toujours aucune certitude sur le commanditaire de cet attentat. Il s'agirait, soit d'une action de la minorité Tutsi pour ébranler le régime et créer un contexte politico-militaire favorable à son entreprise de conquête du pouvoir, soit d'un complot orchestré par l'aile radicale du « Hutu power », hostile aux accords d'Arusha. Quoiqu'il en soit, presque immédiatement, des tirs d'armes légères retentissent en différents points de la ville. Peu nourris pendant la nuit, ils augmentent le 7 au matin, accompagnés de tirs à l'arme lourde. On saura plus tard qu'il s'agissait d'affrontements entre la GP et des unités des

Forces Armées Rwandaises (FAR). Cet attentat inaugure une nouvelle phase du conflit : d'une part, une offensive du FPR dans le nord, d'autre part le début de massacres en masse perpétrés initialement par la GP<sup>1</sup> puis relayés par les milices gouvernementales.

Dès le début, il fut évident que ces massacres obéissaient à un plan préétabli et avaient été préparés de longue date<sup>2</sup>. Même si la violence avait une nette dimension ethnique, le massacre des Tutsi, elle était loin de n'obéir qu'à cette logique et les premières victimes furent les politiciens Hutu modérés partisans de l'application des accords d'Arusha : le Premier Ministre elle-même, Mme Agathe Uwilingiyimana, qui fut tuée en même temps que ses dix gardes du corps belges de la MINUAR<sup>3</sup>, le ministre de l'Agriculture, Frédéric Nzamurambaho, le ministre du Travail, Landwald Ndasingwa, particulièrement haï du groupe « Power » pour ses prises de position non ethniques, ainsi que le Président de la Cour Suprême, Joseph Kavaruganda, afin d'empêcher par sa mort toute possibilité de succession légale à la Présidence. C'est en effet à lui que celle-ci devait revenir par intérim et c'était un libéral connu. Les massacres se déroulaient avec une violence impitoyable, les familles elles-mêmes n'étant pas épargnées.

Dans l'ensemble les équipes de tueurs opérèrent avec une redoutable efficacité et le qualificatif de génocide<sup>4</sup> n'est pas usurpé<sup>5</sup>. La version de propagande gouvernementale selon laquelle ces violences auraient été le résultat d'une « indignation spontanée des masses populaires (hutu) en apprenant la mort de leur Président » ou que ce serait une attaque du FPR qui aurait amené des combats entre la population et la guérilla est entièrement dénuée de fondement<sup>6</sup>. En réalité, le bataillon FPR, cantonné dans les locaux du Conseil National du Développement, était attaqué au mortier dès le matin du 7 avril et après une tentative de sortie

---

<sup>1</sup> L'ancien directeur de la banque centrale du Rwanda, Jean Birara, estime que c'est la GP qui a lancé les premiers Interahamwe (environ 50000 dans l'ensemble du pays) dans les rues de Kigali pour commencer les massacres (in **La Libre Belgique** du 24 avril 1994).

<sup>2</sup> « Eliminer avant le lever du jour tous les Tutsi figurant sur les listes préétablies. Eliminer les Hutu dirigeants de l'opposition et proches du FPR, figurant eux aussi sur les listes. Eliminer en priorité tous ceux qui peuvent assurer la relève constitutionnellement, en tête le chef du gouvernement et le président de la Cour Constitutionnelle. – Mes hommes ne suffiront pas, mon colonel. – Qu'ils se fassent aider par les Interahamwe des différents quartiers. » (appel de Théoneste BAGOSORA au commandant de la Garde Présidentielle le 7 avril 1994)

<sup>3</sup> Les militaires belges furent désarmés, arrêtés et conduits au camp militaire de Kigali où ils furent assassinés. Cet incident précipita le retrait du contingent belge.

<sup>4</sup> R. Lemkin, dans **Axis rule in occupied Europe**, Yale, 1944, décrit le génocide comme « la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique (...) selon un plan coordonné de différentes actions visant à détruire les fondements essentiels de la vie des groupes nationaux, pour anéantir ces groupes eux-mêmes. »

<sup>5</sup> On pourra lire à ce sujet le rapport d'African Rights, **Rwanda : who is killing ? Who is dying ? What is to be done ?**, Londres, mai 1994.

<sup>6</sup> Marie-Roger BILOA, dans **Africa International** de mai 1994, journal appartenant à la famille Habyarimana, a soutenu très sérieusement cette thèse...

infructueuse, il parvint à prendre pied dans les environs et à tenir jusqu'à l'arrivée à Kigali des troupes arrivant du nord.

## B. La déroute des Forces Armées Rwandaises

Dès l'après-midi du 7 avril, les massacres s'étaient étendus à l'intérieur du pays et au matin du 8, le FPR avait lancé une offensive vers Kigali. La population civile Hutu fuyait devant l'avance des troupes, entamant un exode massif qui allait s'amplifier au cours des semaines suivantes. Dès l'arrivée du FPR à Kigali, qui réalisait ainsi la jonction avec le bataillon stationné en ville, Paris prenait la décision d'évacuer le personnel de l'Ambassade et ceux qui s'y étaient réfugiés. Pendant trois jours des avions français, belges, américains et italiens évacuèrent un peu plus de 2.000 personnes, surtout des ressortissants étrangers, une centaine de dignitaires du régime Habyarimana ou leurs familles et une poignée de vrais réfugiés.

Du côté politique, dans la nuit du 7 au 8 avril, sous la Présidence du Colonel Célestin Rwagafilita, frère de Mme Habyarimana et l'un des responsables du « Réseau Zéro »<sup>1</sup>, un « Comité de Salut Public » était formé qui s'occupait de mettre sur pied un nouveau gouvernement. Dans la nuit du 8 au 9 avril, étant donné le vide politique et constitutionnel, le nouveau gouvernement était formé sur la base de la constitution de 1991. Ce gouvernement, composé exclusivement de personnalités Hutu, prêtait serment le 9 avril. Neuf postes ministériels sur 21 étaient attribués au MRND, les autres étant accordés aux membres de l'aile « Power » des autres partis. Le 11 avril, le gouvernement se repliait sur Gitarama, laissant aux FAR le soin de tenter de défendre la capitale.

## II. La réalisation du génocide (12 avril - 23 juin 1994)

### A. La politique d'extermination

Les massacres semblent avoir pris essentiellement deux formes. D'une part, des opérations d'épuration ethnique furent réalisées contre les civils Tutsi et les *Ibyitso*<sup>1</sup> dans des lieux publics (églises, écoles, stades, hôpitaux) par des cadres du MRND, aidés de miliciens CDR et *Interahamwe* et de militaires, particulièrement les unités de la Garde Présidentielle, du

---

<sup>1</sup> Ce sont les fameux « escadrons de la mort » que l'Eglise catholique avait été la première à dénoncer dans un document du diocèse de KABGAYI publié en décembre 1991.

bataillon para-commando, du bataillon de reconnaissance et de la gendarmerie. Les grandes exterminations s'exercèrent sur des masses souvent très importantes de personnes : plus de huit cents victimes à Rukara, plus de mille à Nyamata, et sans doute plus de quatre mille à Butare. D'autre part, il semble qu'il ait existé une forme plus « privatisée » de massacres, réalisés par des personnes responsables (instituteurs, moniteurs agricoles, auxiliaires de santé) ou de simples individus, qui décidaient de tuer par eux-mêmes, enivrés par la propagande raciste et encouragés par les autorités<sup>2</sup>. Ces meurtres plus dispersés se faisaient essentiellement à la machette, la fameuse *panga*<sup>3</sup>, seule arme disponible dans les campagnes.

Purement identitaires et passionnels, les massacres « ordinaires » semblent avoir eu des motivations diverses : peurs irrationnelles, sentiment d'autodéfense, cupidité, dépendance alcoolique ou au chanvre indien, voire sadisme pur et simple. Le bilan global fait état d'environ 800 000 morts mais le chiffre exact des victimes ne sera sans doute jamais connu. Les attitudes des personnes et des autorités ont énormément varié pendant cette crise. Il semble que dans le nord-ouest du Rwanda, la population a participé en masse aux massacres ou les a approuvés. Malgré l'identification possible des futures victimes par la mention ethnique figurant sur leur carte d'identité, les massacres froids et prémédités de la première vague vont laisser la place à un déchaînement de violence aveugle engendrant de nombreuses « bavures ».<sup>4</sup>

## B. La passivité de la communauté internationale

Face au génocide, l'attitude de la communauté internationale a été plus que contestable. En plein cœur des massacres (21 avril), les Nations Unies votèrent (avec la voix de la France) la résolution 912 qui réduisait les effectifs de la MINUAR de 2 400 à 270 hommes et fut interprétée par les génocidaires comme une sorte de blanc-seing. La MINUAR, paralysée par son engagement au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et aussi par son manque total de moyens, dut demeurer l'arme au pied pendant que des horreurs se déroulaient sous ses yeux et que les assassins la narguaient. Les évacuations de réfugiés piégés dans les

---

<sup>1</sup> Les « complices » en kinyarwanda. Cette expression fut utilisée pour désigner les Hutu qui refusaient de souscrire à l'idéologie dominante et perdaient par là-même, au titre de l'idéologie raciale rwandaise, leur « hutuité ».

<sup>2</sup> On peut citer le cas d'Alfred MUSEMA, directeur d'une grande usine de thé, qui est considéré comme le principal responsable des massacres de BISESERO, la « montagne de la mort », où près de 50 000 Tutsi auraient été massacrés.

<sup>3</sup> La hausse spectaculaire des importations de machettes au premier trimestre 1994 constitue une preuve supplémentaire que le génocide avait été rigoureusement planifié.

<sup>4</sup> Ainsi, on estime le nombre de Hutu massacrés entre 10000 et 30000.

bâtiments publics de Kigali ne purent se faire qu'au compte-gouttes par manque de moyens et aucun pays ne tenta quoi que ce soit pour intervenir. La France commença par pousser ses ONG au premier rang, avant que l'opinion ne contraigne le pouvoir politique à improviser hâtivement une opération « humanitaire ».

L'action finalement la plus efficace de l'ONU fut de réunir sa Commission des Droits de l'Homme à Genève et de confier au juriste ivoirien René Degni-Ségui la rédaction d'un rapport qui allait se révéler accablant pour l'ancien pouvoir rwandais<sup>1</sup>. Quant aux États-Unis, au prix d'incroyables contorsions verbales, ils évitaient avec soin d'utiliser le mot « génocide » qui les aurait constitutionnellement obligés à intervenir. Pendant ce temps, le FPR poursuivait sa conquête du pays. Byumba avait été prise le 20 avril presque sans être défendue, et Gitarama occupée le 13 juin au prix de durs combats. En même temps la bataille se poursuivait dans Kigali même et faisait des milliers de victimes, la capitale ne devant tomber complètement aux mains du FPR que le 4 juillet, après presque trois mois de combats. La prise de Gitarama avait marqué une nouvelle étape dans l'exode des populations Hutu qui, obsédées par la propagande de la Radio des Mille Collines et déjà depuis longtemps marquées par l'idéologie raciale du régime, fuyaient l'approche des « féodaux revanchards » tutsi, persuadées que ceux-ci allaient les massacrer. Dans la préfecture de Kibungo, à l'Est du pays, l'avance du FPR avait amené les autorités locales à « encadrer » l'exode de leurs administrés vers la Tanzanie voisine; c'est ainsi que près de 300 000 personnes avaient franchi le pont de Rusumo les 28, 29 et 30 avril pour s'installer en catastrophe dans la région de Ngara.

### III. L'opération Turquoise face à la catastrophe humanitaire (juin - juillet 1994)

#### A. L'intervention « militaro-humanitaire » de la France

A Paris, l'opinion publique s'était émue et la presse revenait peu à peu sur les responsabilités politiques françaises. Désireux de « faire quelque chose », le Président de la République décidait le 14 juin d'entreprendre une intervention « humanitaire ». En effet, le Conseil de Sécurité avait adopté le 17 mai la résolution 918 prévoyant un renforcement de la MINUAR, mais les délais inhérents à la machine onusienne étaient estimés prohibitifs.

---

<sup>1</sup> Boutros Boutros Ghali confessait dans **Le Monde** du 27 mai 1994 : « Nous sommes tous responsables de cet échec, tous, les grandes puissances, les pays africains, les ONG, la communauté internationale. C'est un génocide... J'ai échoué. »

Dès qu'elle fut annoncée, cette intervention provoqua une levée de boucliers de la part de nombreuses associations humanitaires et d'ONG qui dénonçaient la récupération politique de l'opinion publique au lendemain d'une période de plus de deux mois où les autorités françaises avaient assisté au génocide sans intervenir. La réaction du FPR fut également très hostile car il était persuadé que Paris masquait derrière son opération humanitaire tardive l'intention de venir en aide aux FAR en déroute et leur éviter ainsi une défaite totale. Le 23 juin, les troupes françaises pénétraient au Rwanda. L'envoi d'une mission du Ministère de la Défense auprès du commandement du FPR au moment de la chute de Kigali permit de faire baisser le ton des échanges politiques et de mettre sur pieds des moyens de concertation destinés à éviter des affrontements sur le terrain entre l'armée française et les forces du FPR qui s'approchaient alors de Butare. La décision française de créer une « Zone Humanitaire de Sécurité » (ZHS) sanctuarisa les préfectures de Cyangugu et Gikongoro ainsi que le sud de la Préfecture de Kibuye et l'ouest de celle de Butare contre l'avancée FPR, ranimant ses craintes quant à un éventuel objectif politico-militaire de Paris. Ces craintes se révélèrent vaines, Paris ne désirant visiblement pas apporter son appui militaire à un régime couvert d'opprobre et qui, en outre, était sans doute en train de perdre la guerre. Cela étant, la ZHS servit de havre tant aux Tutsi persécutés qu'aux réfugiés hutu fuyant l'avancée du FPR.

## B. La victoire du FPR

En effet, après la prise de Butare, les forces du FPR attaquaient dans le nord-ouest où le gouvernement extrémiste s'était réfugié depuis la chute de Gitarama. Ruhengeri tombait le 14 juillet et la guérilla atteignait Gisenyi à la frontière zairoise le 17. Terrifiés par l'avance des Tutsi et encouragés à fuir par les FAR et les autorités civiles de l'ex-gouvernement, un million et demi environ de Hutu se réfugiaient à Goma où rien ne les attendait et où la situation risquait bientôt de tourner à une véritable catastrophe humanitaire. Le 19 juillet, un gouvernement multipartite provisoire était mis en place à Kigali sous la direction de Faustin Twagiramungu, le leader MDR qui devait accéder au poste de Premier Ministre selon les termes des accords d'Arusha, tandis que la présidence était assumée par Pasteur Bizimungu, un Hutu du Nord, ancien haut fonctionnaire et membre du FPR depuis sa création. Paul Kagame devenait vice Premier Ministre et Ministre de la Défense. La France évacuait la ZHS à la fin août. Le conflit s'achevait avec la victoire militaire du FPR, le massacre de près d'un million de rwandais et l'exil de 4 millions de personnes, réfugiées ou déplacées<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Hutu : 1,3 million au Zaïre, 580000 en Tanzanie et 280000 au Burundi.  
Tutsi : 350000 en provenance du Zaïre et 350000 en provenance d'Ouganda.

## Deuxième partie : Un engrenage implacable

### Chapitre 1. Le résultat d'une formidable régression

#### I. D'une monarchie « raciale » à une « démocratie » ethnique

Contrairement à la majorité des pays africains, le Rwanda n'est pas une création artificielle de la colonisation, mais une entité précoloniale cohérente, disposant d'une longue tradition monarchique et dotée d'une organisation sociale complexe.

##### A. Une authentique nation multiséculaire

Tout comme son voisin le Burundi, le Rwanda voit sa population répartie en deux groupes principaux : les Tutsi (15%) et les Hutu (85%)<sup>1</sup>. Ces deux groupes sont souvent identifiés à tort comme des ethnies. Une ethnie, en effet, peut se définir comme « un groupement plus ou moins large d'hommes et de femmes caractérisé par des traits communs essentiellement linguistiques et culturels »<sup>2</sup>. Or Hutu et Tutsi partagent le même territoire, la même langue (le kinyarwanda), les mêmes croyances traditionnelles, la même religion chrétienne et ils ont conscience d'appartenir à la même nation. D'ailleurs, il n'existe pas de clans tutsi ou hutu mais tous les clans sont transverses.

L'opposition Hutu/Tutsi n'est donc pas ethnique mais plutôt « raciale »<sup>3</sup> : il s'agit de deux populations aux origines totalement différentes qui se sont au fil des siècles partiellement homogénéisées et mélangées, ce qui ne signifie pas unifiées et fusionnées. Ce mélange biologique, réalisé notamment par le mariage d'hommes hutu et de femmes tutsi, ne doit pas être confondu avec un affranchissement social : on appartient toujours à l'ethnie du père. Plus précisément, les Hutu seraient les lointains descendants de peuples bantouphones venus d'Afrique de l'Ouest il y a plusieurs millénaires, essentiellement agriculteurs. Les Tutsi seraient des pasteurs nilotiques venus de Nubie, poussant leur bétail devant eux vers le sud pour fuir la désertification du Sahara. Au cours d'un long processus historique, les Tutsi, qui se faisaient appeler volontiers les « tombés du ciel », se sont imposés et ont mis en place un

---

<sup>1</sup> En réalité, il existe un troisième groupe (<1%), les Twa, survivants des populations pygmoïdes originelles. Au bas de l'échelle sociale, ils furent toujours cantonnés à des tâches subalternes.

<sup>2</sup> in Y. Lacoste, **Dictionnaire de géopolitique**, Flammarion, Paris ; 1995, p 616

<sup>3</sup> On entend par « race » un groupe « qui se différencie des autres par un ensemble de caractères physiques héréditaires (...) représentant des variations au sein de l'espèce », in **Nouveau Petit Robert**, édition 1993

royaume de type « racial »<sup>1</sup>. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'unité du royaume était faite sous l'autorité du clan tutsi Banyiginya et de son roi, le Mwami Kigeri Rwabugiri. Les principales traditions orales rwandaises, largement antérieures à la colonisation, exaltent toutes les pasteurs Tutsi à la haute taille et aux grandes valeurs aristocratiques et guerrières et révèlent que la société rwandaise précoloniale reposait sur la domination des Tutsi sur une population agricole très largement majoritaire regroupant la plupart des Hutu. Ce mythe hamite, véhiculé sur les plateaux rwandais bien avant l'arrivée des Européens, est basé sur une légende qui a été contée dans un roman récent<sup>2</sup>.

Dans cette société très hiérarchisée, le Mwami appuyait son autorité sur trois grands subordonnés : le chef des hommes (Tutsi), le chef des pâturages (Tutsi) et le chef des terres (Hutu). Cela étant, le pouvoir monarchique tutsi laissait subsister, sous le contrôle de lignages Hutu, des royaumes et des chefferies dans le nord du pays. Dans ces provinces, les chefs de lignages hutu géraient eux-mêmes leur domaine et traitaient directement avec la cour. Avant la colonisation, la société rwandaise, que les expéditions esclavagistes arabes n'ont jamais réussi à dominer, repose sur des relations de pouvoir complexes, sorte de pacte féodal inéquitable mais accepté par tous.

L'unité de base de la société, le lignage, regroupait les descendants en ligne masculine d'un ancêtre commun. Le statut de hutu ou tutsi n'était pas immuable et pouvait éventuellement se modifier selon les alliances ou l'importance du patrimoine<sup>3</sup> mais il était avant tout une appartenance à un système de valeurs et de références<sup>4</sup>. Cependant, les Hutu devaient depuis cinq siècles à leurs maîtres tutsi des corvées et des impôts très importants. On ne peut toutefois nier la grande cohésion sociale de cette société rurale<sup>5</sup>, fruit d'un long processus de maturation non dénué de violence, qui sera mise à mal par la colonisation.

---

<sup>1</sup> Ainsi, les « mérites morphologiques » des Tutsi étaient chantés dans les traditions ancestrales (voir LUGAN (Bernard), **Afrique, de la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire**)

<sup>2</sup> « En des temps très anciens, l'ancêtre des Batutsi, l'ancêtre des Bahutu, l'ancêtre des Batwa, reçurent chacun de Dieu, un soir, une jarre de lait. Gatwa, l'ancêtre des fils de la pierre, la renversa dans son sommeil. Gahutu, l'ancêtre des fils de la houe, la vida après son premier somme. Gatutsi, l'ancêtre des fils de l'herbe, au matin, fut retrouvé veillant, penché sur le lait et l'offrant à Dieu. Imana-Dieu lui dit : « Règne sur ceux-ci » . » in MARCHAL (Omer) op. cit. p 173.

<sup>3</sup> Un Tutsi dont le troupeau avait été anéanti par la foudre pouvait devenir un Hutu; de même, un Hutu prospère pouvait accéder au statut de Tutsi. Cela demeurait néanmoins exceptionnel.

<sup>4</sup> « Si la société rwandaise précoloniale est fortement stratifiée, elle n'est pas entièrement déterminée par des identifications statutaires rigides » in WILLAME (Jean-Claude), op. cit.

<sup>5</sup> Cette cohésion repose sur l'*umuhana* et l'*ubuhake*. L'*umuhana* était un pacte d'union où chacun donne pour tous et tous pour chacun. L'*ubuhake*, littéralement « la crue de la vache », signifie une forme inégale et centralisée d'échange que les Occidentaux traduisent de façon erronée par servage. Il s'agit d'un don des pasteurs de bovins aux agriculteurs pour l'engrais ou le beurre. Le don crée le prestige du donateur et diverses obligations pour le donataire. Celui-ci est libre ou non d'accepter le don.

## B. Le choc de la colonisation

Dès 1890, les Allemands entamèrent la colonisation du Ruanda-Urundi<sup>1</sup>. Mais la défaite de Guillaume II allait provoquer le retrait de la présence germanique dont les maigres troupes furent chassées par les forces belges du Congo voisin dès 1916. Le 20 juillet 1922, Bruxelles obtenait de la Société Des Nations (SDN) un mandat de tutelle sur le Rwanda et le Burundi. Hormis le roi Léopold, peu de belges jugeaient la possession de colonies utile et rentable, ce qui explique pourquoi la Belgique résolut de s'impliquer le moins possible et de gouverner de Bruxelles. Elle supprima les fiefs royaux, appelés *igikingi* en kinyarwanda, pour créer un commandement homogène de chefferies, instances plus bureaucratiques que traditionnelles; ainsi, le roi et les chefs devinrent rapidement de simples agents d'exécution de l'administration territoriale, perdant ainsi une grande partie de leur prestige.

Impressionnés par les caractères physiques des Tutsi très proches de la race blanche, ils les choisirent comme relais d'autorité pour gouverner le pays<sup>2</sup>, au travers d'un système qualifié d'administration indirecte, qui utilisera les structures traditionnelles. En pensant les Hutu et les Tutsi comme des ethnies, niant ainsi la conscience qu'avaient les deux communautés d'appartenir à un même groupe, l'autorité belge va contribuer à consolider le clivage ethnique qui allait constituer la base de l'instabilité future. L'instauration de ce système de classification ethnique rigide sera accompagnée de la mise en place de cartes d'identité mentionnant l'appartenance ethnique. Ces cartes ne seront pas supprimées après l'indépendance et permettront aux génocidaires de réaliser dans les faits une ségrégation culturelle, notamment dans l'accès à l'enseignement donc aux postes de direction du pays puis, lors de la mise en œuvre du génocide, d'identifier leurs victimes.

Jouant sur les rivalités internes de l'aristocratie Tutsi et bénéficiant de l'appui de l'Église catholique, il parvint à introniser le 16 novembre 1931 un nouveau roi plus favorable à la Belgique, le Mwami Mutara III, qui se convertit aussitôt au catholicisme, suivi par de très nombreux sujets<sup>3</sup>. Le succès des Pères Blancs et l'harmonie sociale qui régnait au Rwanda se maintinrent jusqu'en 1959, moment où l'Église catholique, gagnée par le progressisme,

---

<sup>1</sup> En 1892 et 1894, Oscar Baumann et Gustav Adolf von Götzen sont les premiers européens à pénétrer au Ruanda.

<sup>2</sup> Il est à noter que, grâce au pouvoir belge, la monarchie tutsi parviendra à étendre son pouvoir sur les dernières principautés hutu qu'elle n'avait jamais soumises.

<sup>3</sup> Cette vague de conversions au catholicisme est resté dans les mémoires sous le nom de « tornade ». Elle s'achèvera en 1946 avec la consécration du Rwanda au Christ-Roi.

déclara que « la domination de la minorité tutsi sur la majorité hutu n'était plus acceptable »<sup>1</sup>. Cette position d'ailleurs n'était pas fondée car seules les élites tutsi étaient favorisées tandis que la majorité d'entre eux avait un niveau de vie comparable à celui des Hutu. Sentant le danger, les autorités Tutsi demandèrent en vain à l'ONU le retrait du mandat de la Belgique. En vérité, la communauté internationale avait déjà décidé d'organiser des élections au suffrage universel dont les Hutu seraient évidemment vainqueurs. La brutalité de la transition politique et l'absence d'accompagnement allaient inaugurer une longue période de troubles, d'exils et de massacres. Du statut « d'élite naturelle, d'européens à la peau noire<sup>2</sup> », les Tutsi allaient passer sans transition à celui « d'envahisseurs hamites et d'exploiteurs des masses » .

### C. Une indépendance bâclée

Le 2 novembre 1959, lors de ce que l'on appellera la « Toussaint rwandaise », de nombreux Tutsi furent massacrés et plus de deux cent mille d'entre eux furent chassés de leurs terres. Leur réaction fut vive mais réprimée par l'armée belge elle-même. Trois cent mille d'entre eux s'exilèrent en Ouganda. Alors que le roi Kigeli V était officiellement au pouvoir, la Première République était proclamée en toute illégalité à Gitarama le 28 janvier 1961 par une assemblée de notables locaux. Des consultations s'ensuivirent qui reflétèrent très exactement la composition du pays : la monarchie fut abolie et le parti hutu, le MDR-PARMEHUTU, gagna les élections législatives de septembre 1961.<sup>3</sup> La démocratie était née. Le 26 octobre 1961, Grégoire Kayibanda était élu président de la république par l'assemblée législative. Pendant ce temps, le roi Kigeli V était arrêté par les belges et le 1<sup>er</sup> juillet 1962, l'indépendance était proclamée.

De 1961 à 1973, la Première République rwandaise, sous l'impulsion de Grégoire Kayibanda, fut un mariage de fait entre l'évêché de Kabgayi et les Hutu du Sud. L'élimination progressive des partis d'opposition durant ces premières années confirma le MDR-PARMEHUTU comme parti unique, le seul à présenter des candidats aux élections de 1965. Le régime de Kigali écartera de même de l'administration l'ancienne élite dirigeante Tutsi et mènera une politique de persécution envers la minorité Tutsi, faisant 120000 victimes entre 1959 et 1966<sup>4</sup> et un nouvel exode massif de réfugiés. On estimera ainsi à 130 000 le nombre de nouveaux exilés tutsi entre novembre 1959 et janvier 1964. Après une recrudescence de

---

<sup>1</sup> L'artisan de cette évolution fut Mgr Perraudin, évêque suisse de Kabgayi qui l'écrivit en 1959 dans une **Lettre sur la Charité**.

<sup>2</sup> In GAHAMA (J.), op. cit.

<sup>3</sup> Le Parmehutu obtenait 78% des voix (35 sièges) et l'UNAR (tutsi) 17% (7 sièges).

<sup>4</sup> On peut citer pour mémoire le massacre de Bugesera qui fera 10 000 victimes en décembre 1964.

tensions ethniques et politiques au début de l'année 1973 provoquant un nouvel exode des Tutsi, un coup d'état militaire mené par le colonel Juvénal Habyarimana transféra le pouvoir des Hutu du centre (clan de Gitarama, région natale du Président Kayibanda) vers les Hutu du nord, notamment des préfectures de Gisenyi et Ruhengeri. En 1975, le Président Habyarimana fonda le MRND, parti unique qui se confondra bientôt avec la structure de l'administration territoriale du pays. Au commencement de la guerre civile, la situation politique n'avait guère évolué : d'un côté, les Hutu du nord soutenus très étroitement par la France, de l'autre, les Hutu du centre et du sud exclus du pouvoir ainsi que les Tutsi soutenus par la communauté anglo-saxonne. Le pouvoir du président Habyarimana était très proche du totalitarisme. Chaque citoyen possédait un permis de résidence, *Uruhusa rwo Gucumbika*, comportant entre autres données l'ethnie, et les paramètres précis de résidence. Il était interdit de déménager sans autorisation du bourgmestre.

Soutenu par la communauté internationale qui se satisfaisait des formes extérieures de la démocratie, le pouvoir au Rwanda va peu à peu se concentrer dans les mains d'un clan ultra-minoritaire gardien jaloux du pouvoir, qui n'hésitera pas à utiliser l'argument ethnique comme ultime sanglant recours.

## II. Un territoire fertile mais surpeuplé

### A. La pression démographique

Le Rwanda connaît depuis très longtemps une très forte densité de population - de l'ordre de 280 habitants au km<sup>2</sup> - pour des raisons tant géographiques que culturelles. La pression démographique pourra en partie expliquer la dégénérescence de la guerre civile en génocide et son extension au Zaïre voisin.

Cette surpopulation n'est pas un phénomène récent et a décidé la puissance tutrice à adopter une politique de mobilité forcée sous deux volets : les paysannats et l'émigration. A ces fins, la tutelle belge organisa des transferts de populations vers les régions voisines. Ainsi, durant les années 50, 40000 familles s'installèrent au Kivu zaïrois où 150000 hectares de terre leurs furent accordées. D'autre part, l'émigration vers les colonies anglaises voisines fut provoquée par la misère et la fuite devant le travail forcé imposé par la tutelle. On peut estimer qu'à l'indépendance, 600000 rwandais sont installés en Ouganda, au Congo et au Tanganyika.

La clémence des conditions climatiques et la richesse des sols ont également favorisé un accroissement exceptionnel de la population<sup>1</sup>. Le taux de natalité (54 pour mille) et le taux de fécondité (85 enfants pour 1000 femmes en 1983) sont parmi les plus dynamiques du monde. Le développement des structures médicales mises en place par la colonisation ont également considérablement freiné la mortalité, notamment infantiles<sup>2</sup>. Cela explique un accroissement formidable de la population (voir tableau en annexe), qui se traduit par un doublement de celle-ci tous les 23 ans.

Il faut surtout expliquer cet accroissement phénoménal par l'extraordinaire stabilité du royaume mais aussi par des facteurs moraux et culturels.

Rappelons tout d'abord que le Rwanda est un pays majoritairement catholique, après un travail en profondeur des Pères blancs. L'influence de l'Église catholique, qui gère l'essentiel des écoles, dispensaires et hôpitaux, est prépondérante. Le fait qu'elle n'accepte pas la contraception par des moyens autres que naturels constitue un premier facteur explicatif.

De plus, dans un pays fortement rural, les enfants constituent une richesse car source de main d'œuvre. Ce facteur explique que la population hutu ait crû bien plus vite que la population tutsi, les peuples pasteurs concevant la taille de la famille en rapport avec celle des troupeaux. En revanche, les défrichements et le surpâturage ont considérablement réduit les forêts de la partie occidentale. Les conséquences économiques et migratoires sont très sensibles.

Mais l'aspect ethnique semble avoir été le paramètre déterminant, surtout à partir de l'indépendance et de l'instauration de la démocratie. Chacune des deux ethnies Hutu et Tutsi a considéré que sa survie et sa suprématie éventuelle passaient par son accroissement démographique.

## B. Un espace géographique segmenté

Aussi surprenant que cela puisse être, la géographie physique est un facteur explicatif de la constitution de l'idéologie ethnique. Ceinturé à l'ouest par une haute chaîne de montagnes et bordé à l'est par une zone de lacs et de savanes, l'essentiel du territoire du Rwanda est constitué par des plateaux traversés de ravinements profonds remblayés d'alluvions qui délimitent des collines bien découpées<sup>3</sup>. Ces dernières constituent la cellule de base de la

---

<sup>1</sup> Le Rwanda comptait 2 millions d'habitants en 1950, 4,4 millions en 1978 et 7,9 millions en 1994.

<sup>2</sup> L'espérance de vie a augmenté de 46 ans en 1980 à 49 ans en 1990.

<sup>3</sup> C'est ainsi que le Rwanda est connu sous l'appellation du « pays au mille collines ».

société traditionnelle, devenant par la suite l'entité administrative de référence. L'enclavement et le relief du pays ont protégé la population des épidémies et de l'esclavage.

Bénéficiant d'un climat de type tropical tempéré par l'altitude, d'une terre volcanique riche et d'une pluviométrie suffisante, le pays dispose de tous les atouts pour un développement important tant de l'agriculture que de l'élevage. Tous ces facteurs, associés à une tradition et à une religion qui encourage la génération, peuvent expliquer l'extraordinaire densité de population. Cette densité, rapportée à la superficie agricole arable, s'élèvera à 406 habitants au kilomètre carré en 1993.

### C. Une économie inadaptée

Le Rwanda est un pays au sous-sol riche mais dont la ressource n'a jamais été correctement exploitée. Les ressources sont importantes en cassitérite, tungstène, béryl, et or mais l'activité minière a toujours été faible<sup>1</sup>. De plus, l'étain, qui représentait 20% des exportations minières, verra son cours divisé par deux entre 1980 et 1988.

L'agriculture (notamment banane, haricot, thé et café) et l'élevage sont les premières ressources économiques du pays mais cette économie est fortement dépendante des conditions internationales. De plus, elle est trop spécialisée : en 1988, 60% des exportations concernaient le café. La chute des cours en 1987 et la sécheresse des années 1988 et 1989 ont ainsi durement affecté l'économie rwandaise. Il faut également souligner que, ayant une très grande densité de population, le pays manquait cruellement de terres arables - la taille des exploitations agricoles a été divisée par deux entre 1965 et 1984 pour atteindre 6000 m<sup>2</sup> par habitant - et parvenait à grand peine à nourrir et à servir en eau potable sa population, les nappes phréatiques de plus en plus sollicitées menaçant de se tarir.

Le facteur économique n'est pas la cause principale du conflit rwandais mais il a joué un rôle dans la radicalisation ethnique. Ce phénomène, qu'on peut maintenant observer en Côte d'Ivoire, a été bien décrit par Bernard Debré<sup>2</sup> : « S'il est une constante en politique, c'est que, lorsque l'économie va mal, lorsque le peuple gronde, il faut absolument trouver des boucs émissaires ».

---

<sup>1</sup> Au milieu des années 1980, la production d'étain extrait de la cassitérite s'élevait à 1160 tonnes.

<sup>2</sup> Op.cit.

### III. L'instrumentalisation politique du fait ethnique

#### A. La confiscation du pouvoir par un clan minoritaire

L'histoire politique du Rwanda avant le début du conflit est très complexe. Sous la domination belge, les Tutsi étaient considérés comme étant les dirigeants de droit naturel du pays au travers d'une monarchie ancestrale. A la fin des années 50, le pouvoir de tutelle décide de ne plus soutenir la monarchie tutsi pour porter ses faveurs aux revendications des élites hutu<sup>1</sup>. De même, l'Eglise catholique, après un soutien inconditionnel aux Tutsi, a évolué peu à peu suite à l'arrivée d'un fort courant progressiste dans les années 60 et à la « hutuisation » progressive du clergé local. Elle soutiendra donc, à l'indépendance, le processus démocratique qui traduira exactement le clivage ethnique.

L'arrivée au pouvoir d'un parti unique Hutu, le Parti du Mouvement pour l'Emancipation des Hutu (PARMEHUTU), va inaugurer une ère de violence ethnique et de discrimination envers les Tutsi et les Hutu du centre et du sud. Les Tutsi étaient représentés politiquement par le Front Patriotique Rwandais (FPR). Ce parti est en réalité l'organisation politique de la diaspora rwandaise en Ouganda puisqu'il n'a pas droit de cité au Rwanda. Successeur de la Rwandese Refugee National Unity (RANU), il est fondé en 1980 et soutint dès lors la guérilla de la National Resistance Army (NRA) de Yoweri Museveni qu'il contribuera à installer au pouvoir à Kampala en 1986. Dépassant l'idéologie d'une restauration monarchique tutsi au Rwanda, il se ralliera à une conception de « démocratie sans partis » semblable à celle du Président Museveni.

Après le coup d'état du 5 juillet 1973, le pouvoir politique et administratif va peu à peu être confisqué par les Hutu du nord, et même plus précisément par ceux originaires de la région natale du président Habyarimana, ceux des préfectures de Gisenyi et Ruhengeri. Jusqu'en 1980, le gouvernement du Président Habyarimana sera relativement modéré. La « détutsification » ne s'intensifiera pas et le Rwanda, enfant chéri des ONG, connaîtra une relative prospérité économique. A partir de 1980, un faisceau de facteurs très défavorable va provoquer une radicalisation du régime. Une densité de population à la limite du supportable provoquant une surexploitation de la terre, une véritable fracture sociale, une conjoncture économique très défavorable (chute des cours du café et grandes sécheresses) ainsi qu'une

---

<sup>1</sup> En mars 1957, neuf intellectuels hutu publient le **Manifeste des Bahutu** qui « réclame des réformes en faveur de la population Muhutu en butte au monopole hamite sur les autres races plus nombreuses et habitant plus anciennement le pays », in WILLAME (Jean-Claude), op. cit.

corruption massive vont faire peu à peu dériver le régime. Dès lors, le gouvernement appliquera un système de quotas basé sur l'origine ethnique et régionale qui était censé offrir des chances égales à tous en matière d'éducation et d'emploi, mais qui sera utilisé progressivement de manière discriminatoire. Tous les postes de responsabilité dans les secteurs militaires, politiques, économiques et administratifs vont peu à peu être occupés par une élite privilégiée connue sous le nom d'*akazu*. Ce groupe, composé de membres de la famille et d'intimes du Président mais aussi de son épouse, Agathe Kanziga, tous originaires de la même région, seront les plus opposés à l'évolution politique du pays, notamment aux accords d'Arusha, et seront les instigateurs moraux du génocide.

#### B. Les accords d'Arusha inacceptables pour le clan Habyarimana

L'accord de paix d'Arusha<sup>1</sup>, signé par le président Habyarimana sous la pression internationale mais négocié par un gouvernement qu'il ne contrôlait pas, signifiait la fin de la dictature de son clan. En entérinant l'ethnicisation du conflit et en introduisant un bataillon de l'APR au cœur de Kigali, il portait en lui les germes du génocide.

Sur le plan militaire, il mettait fin au contrôle sans partage des Hutu du nord sur l'armée. En effet, il prévoyait l'intégration des forces armées des deux parties, l'effectif de la nouvelle armée nationale étant limité à 13000 hommes, auquel il fallait ajouter une gendarmerie de 6000 hommes. Ces forces devaient provenir pour 60% des FAR et 40% du FPR, les postes de commandement étant répartis équitablement.

Sur le plan politique, la chute était encore plus grande : le MRND ne disposait plus que de cinq portefeuilles ministériels sur 21 en plus de la présidence de la république.<sup>2</sup>

Ces accords signifiaient donc bien la fin de la suprématie du clan Habyarimana, notamment des membres de l'*akazu*, qui allaient devoir abandonner le pouvoir et les nombreux privilèges et bénéfices qui s'y attachaient. Pour éviter qu'ils ne soient appliqués, le clan Habyarimana n'aura comme seule stratégie l'incitation à la haine et à la peur face à la minorité Tutsi afin de rétablir la solidarité parmi les Hutu. Dès lors, l'exacerbation ethnique devenait leur ultime recours, une arme qui allait se révéler d'une terrible efficacité.

---

<sup>1</sup> Dans le **Journal Officiel de la république rwandaise** du 15 août 1993, les cinq protocoles signés entre le FPR et le gouvernement rwandais entre juillet 1992 et août 1993 sont groupés sous l'appellation « Accord de paix d'Arusha ».

<sup>2</sup> Le FPR en disposait également de 5, le MDR de 4 dont le poste de Premier ministre, le PSD de 3 ainsi que le PL, et le PDC de 1.

## C. L'inconscient collectif

La société rwandaise constitue un « véritable paradoxe<sup>1</sup> » qui réside dans l'existence de clivages ethniques fortement ressentis malgré une remarquable unité culturelle et linguistique. L'histoire politique du Rwanda est fortement marquée par l'irrationnel., par une sorte d'imaginaire collectif qui s'est formé au cours des siècles. Dans cette analyse, on pourrait dire que la raison profonde de la guerre civile au Rwanda est l'affrontement des mythes de supériorité génétique tutsi et d'efficacité du nombre hutu. Un proverbe rwandais décrit très justement cet état d'esprit entre les deux communautés : « Tu me caches que tu me hais, je te cache que je le sais ». Cependant, certaines réactions pourraient laisser croire que la détermination des assassins ne se fondait que sur des motivations affectives irrationnelles. En réalité, la plupart d'entre elles furent soumises à une froide détermination logique.<sup>2</sup> Dirigés par des miliciens fanatisés, disposant de l'autorité légitime à tous les échelons, exploitant par une propagande digne d'un certain pays d'Europe un peu avant le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle le vieux fond ethnique latent, des populations entières allaient participer aux massacres sans le moindre état d'âme.

Gustave Le Bon, après avoir bien différencié les notions de foule et de masse, décrit bien le comportement parfois surprenant des foules. « Peu aptes au raisonnement, les foules se montrent, au contraire, très aptes à l'action (...) Dans l'histoire, l'apparence a toujours joué un rôle beaucoup plus important que la réalité. L'irréel y prédomine sur le réel. »<sup>1</sup>

## Chapitre 2. Un pays trop convoité

### I. Le poids des exilés

Dans le conflit rwandais, le rôle des exilés a été primordial. Chassés de leur pays en plusieurs vagues, ils ne réussiront pas à s'intégrer dans leur pays d'accueil et seront à l'origine de la guerre civile. Ignorés tant de la communauté internationale que des autorités de Kigali, d'une grande homogénéité ethnique, ils réussiront à mettre le feu à la poudrière des Grands Lacs.

---

<sup>1</sup> Selon les termes de CHRETIEN (Jean-Pierre) in **Rwanda, les médias du génocide**, Karthala, Paris ; 1995

<sup>2</sup> Le rapport d'African Rights précise que des femmes hutu tuèrent les nouveau-nés classés tutsi parce qu' « ils étaient de futurs soldats FPR ».

## A. La constitution de la diaspora rwandaise

A partir de 1959, la communauté tutsi va peu à peu, soumise à la discrimination et aux persécutions, quitter le pays, notamment en direction du Burundi et du sud de l'Ouganda où vivent les Hima, cousins des Tutsi. Ainsi, près de la moitié de la communauté Tutsi vivait à l'extérieur du Rwanda en 1990<sup>2</sup>, principalement au Burundi (280 000), en Ouganda (100 000) et au Zaïre (80 000).

C'est principalement en Ouganda que va se jouer le destin du Rwanda. La première génération de réfugiés, arrivés dans les années 1960, vivra en bonne intelligence avec les Ougandais jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Milton Obote en 1979. Il est vrai que l'Ouganda vivait également une profonde division ethnique et que le nouveau Président joua la carte de l'expulsion des Tutsi rwandais pour asseoir son autorité. Entrés en rébellion contre le pouvoir de Kampala sous la direction de Yoweri Museveni, les Hima du sud de l'Ouganda, regroupés au sein de la National Revolutionary Army (NRA), furent soutenus en masse par les Tutsi.<sup>3</sup> En échange de leur soutien, leur leader Yoweri Museveni s'était engagé à appuyer la reconquête de leur pays après sa victoire en Ouganda. Fidèle à sa parole, il soutiendra le FPR en armes et en carburant, mais aussi vraisemblablement en troupes, dans les offensives de 1990 à 1994.

Le poids important mais difficilement chiffrable de la diaspora rwandaise a été un enjeu politique majeur et a nourri la propagande des différentes communautés. La politique ethnique du gouvernement Habyarimana utilisera en effet l'argument du poids de la diaspora tutsi, évalué à tort à 2 millions de personnes, pour défendre la thèse que son pays, compte tenu de sa taille et de ses richesses, n'était pas en mesure d'accueillir une telle masse de population en sus.

## B. Le rôle-clé de la diaspora rwandaise

Le contexte des années 60 était favorable à l'intégration des rwandais dans la vie intérieure des états voisins, d'autant mieux que l'élite tutsi comptait en son sein de nombreux cadres instruits et formés. Cela étant, il demeurait chez eux une forte identité collective marquée par une solidarité très présente et une volonté de retour. Dès 1960, de petits groupes de rebelles,

---

<sup>1</sup> in LE BON (Gustave), **Psychologie des foules**, PUF, Paris ; 1947

<sup>2</sup> En 1990, 480 000 Tutsi rwandais vivaient à l'extérieur du pays, soit 6% de la population totale.

<sup>3</sup> En 1986, un tiers des combattants de la NRA était Tutsi.

surnommés les *inyenzi*<sup>1</sup>, s'infiltraient au Rwanda pour y commettre des actes terroristes, provoquant de sanglantes représailles des autorités rwandaises sur les populations civiles tutsi et accélérant ainsi l'exil.

Le début des années 80 marque une très nette dégradation de leur situation, laquelle ne sera pas sans effets sur la volonté de retourner au pays. Au Zaïre, la loi sur la nationalité de 1972, qui avait accordé à une importante proportion de réfugiés rwandais la citoyenneté zairoise, est révisée dans un sens plus restrictif par la loi du 29 juin 1981. Désormais, la qualité de Zaïrois n'est reconnue qu'à ceux qui peuvent prouver que, dans leur lignée, un des ascendants a été ou est membre d'une des tribus établies sur le territoire du Zaïre dans ses limites de 1885.

En Ouganda, l'expulsion des réfugiés rwandais décidée par le président Obote en octobre 1982 dans l'espoir de priver son rival, Yoweri Museveni, d'une partie de ses appuis, renforce le sentiment d'insécurité et de précarité<sup>1</sup>. Rejetés par les deux pays qui refusent de les reconnaître comme citoyens, 80000 Tutsi rwandais se réfugient dans un « no man's land » entre l'Ouganda et le Rwanda. Leur statut sera amélioré par la victoire de Yoweri Museveni en 1986 mais la jalousie des Ougandais obligera ce dernier à prendre publiquement ses distances avec eux.

La disposition législative du gouvernement rwandais du 26 juillet 1986, restreignant les possibilités de retour des Tutsi exilés, va conforter les exilés rwandais, notamment en Ouganda, que seul un renversement du pouvoir hutu leur permettra de rentrer au pays.

### C. Les attermolements des autorités rwandaises

A partir de 1980, la position du gouvernement fut claire : les contraintes démographiques et économiques du Rwanda ne permettaient pas le retour des réfugiés qui devaient s'installer là où ils étaient. Cette position devenant de plus en plus intenable, le 26 juillet 1986, le comité central du MRND accepte le principe du droit au retour des réfugiés, tout en l'assortissant de conditions de ressources ; mais la dégradation de la situation au Kivu et au Burundi ne permit pas la concrétisation de cette proposition. En février 1988, un comité interministériel rwando-ougandais pour les réfugiés est saisi du problème, mais sans résultats.

---

<sup>1</sup> Le mot signifie « cancrelats » en kinyarwanda ; il sera à nouveau utilisé en 1990 pour qualifier les soldats de l'APR.

Un arrêté du 9 février 1989 du président Habyarimana créa une commission spéciale sur les problèmes des émigrés rwandais. Cette commission confirmera les positions précédentes<sup>2</sup> : rapatriement volontaire et individuel des réfugiés disposant de solides ressources pécuniaires et naturalisation des autres dans les pays d'accueil. Entre 1986 et 1989, seuls 300 réfugiés rentreront ainsi au pays... Il ne restait plus aux exilés que la force armée pour espérer réintégrer leur pays d'origine comme citoyens à part entière.

## II. Le résultat d'une série de luttes d'influence

La zone des grands lacs excite les convoitises des grandes puissances industrielles car elle présente un intérêt à la fois stratégique et économique. En effet, elle est à la croisée de deux zones d'influence : la zone francophone et lusophone de l'Ouest, et la zone anglo-saxonne qui s'étend « du Caire au Cap ». Le Rwanda, doté de bonnes infrastructures et d'un réseau routier dense, se trouve aux portes de la République Démocratique du Congo (RDC) qui regorge de matériaux stratégiques (cobalt, uranium) et de richesses (cuivre, diamants).

### A. La politique française : assistance ou ingérence ?

En 1975, un premier accord d'assistance militaire est signé entre la France et le Rwanda. Cet accord comprend essentiellement deux volets : l'assistance au personnel, avec la mise en place de conseillers militaires et la fourniture d'équipements, concrétisée par la livraison d'hélicoptères Gazelle, de Nord-atlas, d'automitrailleuses légères, et autres pièces d'artilleries. Ainsi, les effectifs de l'armée rwandaise passeront de 5150 hommes en 1984 à 45000 en 1994, équipés, entraînés et encadrés par la France. Comme déjà évoqué supra, les différentes interventions françaises, au titre ou au prétexte de la protection ou de l'évacuation de ressortissants, auront pour effet de freiner les avancées du FPR, et de prolonger le régime du président Habyarimana, quitte à accréditer les thèses officielles souvent discutables des autorités de Kigali<sup>3</sup>, notamment celle d'une invasion de forces d'un pays étranger en 1990.

Il est à souligner que l'action de la France au Rwanda était considérée, en quelque sorte, comme la vitrine de ses actions en matière d'accords de défense passés avec les pays

---

<sup>1</sup> L'armée rwandaise bloquera à la frontière ougandaise les réfugiés expulsés par le président Obote.

<sup>2</sup> Il n'est pas surprenant qu'aucune ouverture n'ait été concédée car les membres de la commission sont des partisans de la ligne ethnique et seront pour certains des acteurs du génocide, notamment le colonel Bagosora.

<sup>3</sup> « Habyarimana, c'est l'écluse : si elle s'ouvre, le pays tout entier sera submergé ! Si nous n'aidons pas le Rwanda face à une rébellion armée dans un pays étranger, la crédibilité française en Afrique n'y résistera pas. » Propos du président Mitterrand.

africains. Le président Omar Bongo résumait ces liens par une formule demeurée célèbre : « La France sans l'Afrique est une voiture sans essence ; l'Afrique sans la France est une voiture sans chauffeur ». Elle semblait être toujours hantée par le syndrome de Fachoda, synonyme d'encerclement par les puissances anglophones, naturellement hostiles. Il est vrai que la francophonie n'est pas seulement affaire de langue.<sup>1</sup> Cet aspect des choses permettra peut-être de comprendre le soutien de Paris<sup>2</sup> à un régime qui commettra, quelques temps après le départ des derniers soldats français, le génocide sans précédent que nous avons décrit. De plus, la France avait un intérêt stratégique à choisir le camp de Khartoum contre la coalition ougando-rwandaise, manifesté par le soutien au dirigeant islamiste Hassan al Tourabi, pour des raisons essentiellement économiques (exploitation pétrolière).

De même, alors que tout sera perdu face à la progression de l'AFDL, Paris soutiendra le régime de Mobutu jusque dans les dernières heures, appuyant le vieux dictateur jusque dans sa fuite. Le rapport de la mission d'information parlementaire est très clair : selon les rapporteurs Pierre Brana et Bernard Cazeneuve, « l'aide aux FAR est allée jusqu'aux limites de l'engagement direct, puisqu'elle allait du conseil opérationnel à tous les échelons significatifs du commandement, à la formation de commandos ou la participation à des contrôles d'identité ». La position française répondait à deux objectifs : empêcher qu'un gouvernement auquel la France était liée par un accord de coopération militaire ne soit renversé par la force et accompagner le Rwanda dans un processus d'ouverture démocratique. En voulant maintenir l'équilibre entre les FAR et les rebelles du FPR, la France s'est trouvée piégée par sa propre stratégie et a appuyé un régime « de plus en plus affaibli, critiqué et critiquable » dont elle avait sous-estimé le « caractère autoritaire, ethnique et raciste », aux termes mêmes du rapport. Par ailleurs, la France avait perçu les risques de génocide mais n'a pas su tirer les enseignements des informations dont elle disposait, principalement en raison de « dysfonctionnements institutionnels ». Enfin, elle fut le seul pays à entretenir des liens avec le gouvernement génocidaire après le début des massacres et refusera longtemps après la victoire du FPR de reconnaître le nouveau gouvernement.

En conclusion, si l'on peut affirmer que la France n'est nullement impliquée directement dans le génocide de 1994, elle porte néanmoins une double responsabilité : celle d'avoir apporté un

---

<sup>1</sup> « La langue est un lien remarquable de parenté qui dépasse en force le lien de l'idéologie ». Déclaration du président Habib BOURGUIBA en 1965.

<sup>2</sup> « Nos relations sont anciennes et la France a déjà reconnu en vous un ami fidèle, un homme sur lequel nous pouvons fonder une amitié durable », déclaration du président Mitterrand à son homologue rwandais lors d'une visite à Kigali en 1982.

soutien moral et matériel sans faille à un régime autoritaire discriminatoire et celle d'avoir laissé se produire un génocide qu'elle avait pourtant senti arriver.

## B. Une nouvelle politique américaine en Afrique

Avec le conflit rwandais, les Etats-Unis inaugurent une nouvelle politique africaine. Durant la guerre froide, la France, ancienne puissance coloniale, se voyait reconnu un droit d'influence sur le continent africain, Washington n'intervenait que très rarement et souvent en étroite concertation voire en coopération avec la France, comme par exemple pour l'intervention sur Kolwezi, où les Etats-Unis assurèrent l'aérolargage des parachutistes français.

Ainsi les visites des présidents américains en Afrique étaient rares. On notera seulement celle, en mars 1978, de Jimmy Carter qui était resté trois jours en Afrique, s'arrêtant notamment à Monrovia et Lagos et en 1992, celle de Georges Bush qui avait effectué une escale pour aller saluer les soldats débarqués en Somalie. En réalité, l'intérêt américain pour l'Afrique va se manifester de manière plus précise avec Bill Clinton. L'illustration en sera son séjour de dix jours, notamment au Sénégal, en Ouganda et en Afrique du Sud, au printemps 1998.

Il faut, pour comprendre la politique extérieure américaine, conserver à l'esprit que leur seule volonté est l'accès sans entraves au marché mondial. Cet objectif implique d'abord le contrôle direct du centre géostratégique et pétrolier du globe (guerre du Golfe), le contrôle réel du principal lieu de production des minerais stratégiques en Afrique australe, puis globalement toute action visant à empêcher l'émergence d'un concurrent, fut-il parmi les alliés. Ce dernier point est obtenu par un double contrôle économique (OMC) et militaire (OTAN).

L'influence des Etats-Unis est surtout marquée, dans la région, par leur aide à l'Ouganda de Yoweri Museveni. En effet, ce pays sert de base de soutien aux mouvements de rébellion chrétiens du sud Soudan, notamment le Sudan People's Liberation Army (SPLA) de John Garang, contre le régime islamiste de Khartoum<sup>1</sup>.

Sur le plan économique, les Etats-Unis considèrent que les marchés africains ne doivent plus rester une zone réservée de la France. Leur soutien à l'Ouganda, et par voie de conséquence au régime de Kigali, pourrait permettre, une fois le calme revenu dans la région, d'accéder aux richesses du Zaïre utile, à savoir les trois K : Kivu, Kasai et Katanga. Au Kivu se situent

---

<sup>1</sup> A titre d'anecdote, on pourra se souvenir que Yoweri Museveni et John Garang sont camarades d'université...

les gisements de gaz et de pétrole, au Katanga (Shaba) ceux de cuivre et enfin au Kasai, ceux de diamants.

Sur le plan stratégique, l'Ouganda reste pour Washington une pièce maîtresse de son dispositif de défense, articulé autour de l'aéroport de Kampala construit par les Israéliens sur les rives du Lac Victoria. En effet, cette base sert de relais non seulement pour les avions décollant de Diego Garcia mais constitue une plate-forme régionale permettant d'approvisionner les maquis chrétiens du Soudan, pays considéré comme l'un des principaux foyers du terrorisme mondial.

En soutenant M. Kabila, Washington s'inscrivait dans la logique de redistribuer les richesses minières du pays, notamment au profit des intérêts américains et de promouvoir un pouvoir plus centralisé. Mais les États-Unis ont suivi un mouvement de rébellion dont l'autonomie ne fait aucun doute. D'ailleurs deux années plus tard, Laurent-Désiré Kabila décevra ses anciens alliés en ne respectant pas les engagements qu'il avait pris.

### C. Une attitude pusillanime de la Belgique

La Belgique, ancienne puissance coloniale du Rwanda, est restée jusqu'au bout très impliquée dans le pays. Au début des années 90, elle se situait au premier rang des contributeurs d'aide publique au Rwanda, devant la France et l'Allemagne. Cependant, son brusque revirement politique du début des années 60 qui, en transférant sans transition le pouvoir dans les mains des gouvernés d'hier, allait initier la politique de persécutions et de massacres de la majorité hutu, lui avait ôté une bonne part de son crédit.

La présence d'un contingent belge au sein de la MINUAR, en contradiction avec les règles habituelles de l'ONU qui veulent qu'un pays fortement impliqué dans une crise ne participe pas aux opérations de maintien de la paix sur ce territoire<sup>1</sup>, allait renforcer la méfiance à l'égard de la force internationale. De plus, des erreurs graves furent commises. Déjà fortement soupçonnée de partialité envers les Tutsi<sup>1</sup> qu'elle avait appuyés pendant cinquante ans, elle prendra en charge l'installation du FPR dans les locaux du Parlement de Kigali. Enfin, le retrait unilatéral du contingent belge au déclenchement du génocide, sans concertation préalable avec ses partenaires, allait porter le coup de grâce à la MINUAR et ainsi laisser

---

<sup>1</sup> « On ne peut résoudre les problèmes avec ceux qui les ont créés » disait déjà EINSTEIN...

croire aux génocidaires que la communauté internationale fermerait les yeux sur les massacres qu'ils commettaient.

Le Parlement belge a mis sur pied une enquête parlementaire sur le Rwanda qui a rendu son rapport en décembre 1997. On y apprend que la Belgique était au courant depuis plusieurs mois qu'un génocide se préparait et que les forces de l'ONU auraient pu arrêter le génocide si le mandat lui en avait été confié rapidement.

### III. Une communauté internationale irresponsable

#### A. L'ONU impuissante

Une fois les accords de paix d'Arusha conclus en août 1993, la France a passé le relais aux Nations Unies. Selon le rapport de la mission parlementaire, « c'est l'ONU et la force de surveillance des accords qui ont été incapables d'enrayer la montée des violences et de mettre fin aux massacres ».

LA MINUAR, créée en 1993, avait pour mission de faire respecter les accords de paix signés à Arusha par les belligérants. Sa tâche était quasiment impossible, en raison du décalage entre la perception onusienne et la réalité sur le terrain. De son côté, le gouvernement rwandais, fortement soutenu par Paris, testait la volonté des occidentaux. Les nombreux massacres à échelle réduite qui ont eu lieu entre 1990 et 1994 n'ayant entraîné que des protestations diplomatiques, la force de l'ONU ne fut pas prise au sérieux. Lorsque le général Dallaire, commandant la force, fit part à ses supérieurs new-yorkais d'informations selon lesquelles le gouvernement rwandais accumulait des armes en vue de se livrer à des massacres d'une beaucoup plus grande envergure, il ne fut pas écouté. La décision de l'ONU de réduire ses effectifs le 21 avril 1994, en plein cœur du génocide, est emblématique de l'impuissance de la communauté internationale. Car il faut rappeler que le secrétaire général n'a de volonté et d'autorité que celles que lui confèrent les Etats qui la composent, au premier rang desquels les cinq membres du Conseil de Sécurité.

#### B. Une implication tardive dans le problème des réfugiés

---

<sup>1</sup> Ce qui semble particulièrement injuste car en 1994, il existait un très fort courant anti Tutsi, notamment au sein de l'Internationale Démocrate Chrétienne (IDC).

Malgré l'évident facteur crisogène que représentait cette masse de réfugiés dans la région des Grands Lacs, il faudra attendre l'attaque du FPR en 1990 pour voir la première initiative de la communauté internationale. Lors de la réunion de Mwanza, qui se tient le 17 octobre 1990 sous l'égide de médiateurs belges et tanzaniens, les présidents rwandais et ougandais acceptent le principe d'une conférence régionale sur le problème des réfugiés, présidée par le HCR et l'OUA. Cette conférence se tient à Dar Es-Salaam le 19 février 1991 et aboutit à une déclaration commune aux termes de laquelle le gouvernement rwandais s'engage à offrir à chaque réfugié le choix entre trois options : le retour au Rwanda, l'intégration par naturalisation dans le pays d'accueil ou l'établissement dans le pays d'accueil avec maintien de la nationalité rwandaise. Cette déclaration ne sera jamais appliquée pour deux raisons majeures. Tout d'abord, le gouvernement rwandais considéra que le retour des réfugiés était une contrainte imposée par l'étranger et que par conséquent, la prise en charge des réfugiés relevait de l'entière responsabilité de l'aide internationale. D'autre part, les campagnes racistes anti-Tutsi commençaient à se développer fortement et les candidats au retour seront peu nombreux.

### C. Les erreurs dramatiques de la communauté internationale

La responsabilité de l'impasse génocidaire incombe en partie à toute la société occidentale. Le refus de prendre en compte l'aspect communautaire des sociétés africaines, et la destruction de l'ordre social établi depuis des générations ont déstabilisé profondément le pays.<sup>1</sup> L'aide humanitaire, nécessaire mais désordonnée, a eu des conséquences dramatiques.

Lors du conflit lui-même, la communauté internationale a commis cinq graves erreurs. A ce titre, on peut dire que la communauté internationale porte un part de responsabilité dans l'ampleur du génocide.

La première erreur d'analyse fut de considérer le conflit rwandais comme une guerre civile à l'occidentale où le rôle principal de l'ONU était l'interposition entre les belligérants. La question ethnique, la radicalisation politique ou le problème des réfugiés ont ainsi délibérément été ignorés par le Conseil de Sécurité. Ensuite, la MINUAR elle-même a été mise en place dans des conditions déplorables. D'une grande hétérogénéité, bridée dans son action par des barrières linguistiques évidentes, elle n'a pas été mise en place dans les délais prévus, empêchant ainsi l'application à temps des accords d'Arusha. Le gouvernement de

transition devait être installé le 10 septembre 1993 avec le soutien des 2500 hommes de la MINUAR : celle-ci ne sera créée que le 5 octobre<sup>2</sup>. Le mandat de la MINUAR, à savoir l'accompagnement de la mise en œuvre des accords d'Arusha, n'a jamais été rempli. Il s'est rapidement transformé en mission purement humanitaire puis en opération de restructuration de l'État. Face à la mauvaise volonté manifeste du gouvernement rwandais d'appliquer les accords, l'ONU s'est contentée de brandir périodiquement la menace de son départ.

Un autre domaine de cafouillage remarqué de la machine onusienne est la gestion de l'information. L'ONU a très mal communiqué sur sa présence et sur son mandat mais elle a surtout fait preuve d'une tolérance coupable à l'égard de media locaux qui distillaient jour après jour des appels au meurtre.

Enfin, on a assisté après le déclenchement du génocide à une désertion morale de la communauté internationale qui refusa pendant longtemps de qualifier la situation de génocide. Pour résumer, après avoir déstabilisé la région et déstructuré la vie sociale, la communauté internationale opéra un retrait politique brutal précipitant le chaos. Aujourd'hui, la situation se rapproche de celle qui préexistait avant la colonisation, en pire, puisque l'entente sociale, la cohabitation pacifique et la société ouverte ne sont plus désormais que de bons souvenirs.

---

<sup>1</sup> « La réciprocité au Rwanda (l'ubuhake) est le facteur d'intégration des trois communautés et on ne peut la détruire sans risque de chaos si on ne la remplace pas », in GASARABWE (R.), op. cit.

<sup>2</sup> Pour sa défense, l'ONU a expliqué qu'il y avait à cette date plus de 80000 soldats de la paix déployés dans le monde entier.

## Troisième partie : La paix toujours incertaine

### Chapitre 1. Les conditions internes de la paix

#### I. Le règlement de la question des réfugiés

##### A. Les réfugiés extérieurs

Il n'était pas possible d'envisager un retour des réfugiés, dont le nombre était estimé 8 millions de personnes, dès la fin du conflit, en tout cas avant une certaine stabilisation de la situation et le rétablissement des services publics de base. La plupart de ces réfugiés étaient concentrés dans des camps en Tanzanie, en RDC ou au Kenya, et n'existaient que sous perfusion de l'aide humanitaire internationale. Le problème majeur de ces camps était que les acteurs du génocide s'y étaient fondus dans la masse et qu'ils en reprenaient peu à peu le contrôle : organisation du marché noir, activisme politique et reconstitution des milices, expéditions punitives, contrôle de la distribution de nourriture,...

C'est en RDC que la situation aujourd'hui est la plus préoccupante, particulièrement dans le Nord Kivu. Outre une ancienne souche mixte banyabwisha présente avant la période coloniale, cette province comporte de nombreux rwandais, principalement hutu, installés depuis 1920 par l'administration belge pour faire baisser la pression démographique au Rwanda. Lors des persécutions de 1959, de nombreux Tutsi rwandais ont rejoint cette région où un certain équilibre s'était créé jusqu'en 1992, date des premiers incidents avec les Bahunde zaïrois. Harcelés par les réfugiés hutu qui ont déferlé en masse lors du génocide de 1994 alliés avec les anciens Hutu du Kivu, la plupart des Tutsi zaïrois ont été contraints de retourner au Rwanda, pays devenu sûr mais avec lequel nombre d'entre eux n'avaient absolument aucun lien. Quant aux réfugiés hutu de 1994, contrairement aux engagements pris lors de la conférence des Grands Lacs, le Zaïre les expulsa manu militari en 1996. Désinformés sur la situation réelle au Rwanda et craignant une justice un peu trop expéditive, beaucoup d'entre eux ne prirent pas la route du Rwanda et se dispersèrent dans tous les pays avoisinants.

Le Kenya compte peu de réfugiés rwandais (deux à trois mille) mais ceux-ci sont des activistes politiques disposant d'une certaine bienveillance des autorités de Nairobi.<sup>1</sup> Ainsi, de nombreux inculpés par le TPIR circulent librement au Kenya.

La question des réfugiés est donc absolument centrale. Elle pose le problème de l'aide humanitaire qui a été détournée pour financer la reprise de la rébellion hutu, et ceci grâce à la confusion volontaire entre les victimes et les bourreaux. Elle remettait en cause l'intégrité des frontières du pays jusqu'aux interventions de l'armée rwandaise en RDC en 1996 – 1997. Enfin, elle constitue désormais un des principaux obstacles à la sécurité intérieure depuis que de très nombreux réfugiés sont rentrés au Rwanda (800 000 en provenance du Zaïre et 500 000 en provenance de Tanzanie) et que la guerre civile a repris dans le nord du pays.

## B. L'assainissement de la situation interne

A l'intérieur même du Rwanda, notamment dans le nord-ouest du pays, la paix n'est toujours pas revenue. Le retour de 700 000 réfugiés Hutu à la fin de l'année 1996, parmi lesquels de nombreux anciens Interahamwe ayant conservé le même état d'esprit qu'en 1994<sup>2</sup>, a consacré le retour d'opérations armées. Le but de ces opérations semble être de pousser l'APR à des représailles aveugles<sup>3</sup>, détériorant ainsi le climat ethnique et de démontrer à la population que le FPR n'est pas en mesure d'assurer la protection de la population rwandaise.

Il est également légitime de s'interroger sur le rôle des églises, dans le pays le plus chrétien d'Afrique. A cet égard, il est à noter la perte d'influence de l'Église catholique qui, après avoir participé inconsciemment à la mise en place du piège ethnique, n'a pas réussi à exercer une influence suffisante pour enrayer le génocide. Malgré le comportement héroïque de certains prêtres, d'autres membres du clergé semblent même avoir participé indirectement au génocide, notamment à la rédaction des fameuses listes de victimes. Les protestants, de leur côté, n'ont pas eu un comportement plus remarquable mais plus discret, et l'arrivée au pouvoir à Kigali de la diaspora ougandaise anglophone, qui appartient majoritairement à l'Église épiscopale, leur confère désormais un poids important qui les amènera sans doute à interagir davantage dans la société rwandaise.

---

<sup>1</sup> Le journal extrémiste Kangura, qui avait appelé au génocide, a repris sa publication en 1995 au Kenya sous la direction du leader « Power » Hassan NGEZE.

<sup>2</sup> Pour ceux qui voudraient abjurer, l'issue est l'assassinat par l'encadrement des ex-FAR toujours actif ou la dénonciation au FPR comme « *abacengezi* » (infiltrés), in Le Nouvel observateur, BIJARD (Laurent), **Rwanda : le réveil de la terreur**, 19-25 février 1998.

<sup>3</sup> Ce qui n'a pas manqué d'arriver, notamment dans les caves de Nyakinama où plusieurs milliers de Hutu ont été massacrés, in The Economist, **Terrible anyhow**, 13 décembre 1997.

## II. La réconciliation nationale

### A. La justice enfin rendue

La lenteur avec laquelle se mettra en place le Tribunal International pour le Rwanda (TPIR) sera très préjudiciable à la réconciliation car les rwandais y avaient mis beaucoup d'espoir. Cette lenteur sera d'ailleurs accompagnée de nombreuses fautes : favoritisme, mauvaise gestion, discrimination entre employés... Constatant son inexistence puis son inefficacité, les rwandais furent tentés de réaliser leur propre justice individuelle, notamment les Tutsi de l'intérieur survivants du génocide qui avaient tout perdu. De plus, si les exécutants furent emprisonnés assez rapidement, les hauts responsables continuaient à vivre paisiblement en liberté au Zaïre ou au Kenya<sup>1</sup>.

L'instauration de la justice passe indéniablement par un désarmement des populations civiles, un démantèlement des bandes armées terroristes et la suppression de toute forme d'impunité. Créé par la résolution 955 du 8 novembre 1994, le premier acte d'accusation sera émis du TPIR le 28 novembre 1995 et les deux premiers accusés présentés en 1996. Depuis son installation à Arusha (Tanzanie) en 1995, il aura identifié 400 suspects et assuré l'arrestation de 40 personnes accusées d'implication dans le génocide<sup>2</sup>. Le premier jugement pour génocide sera rendu le 2 septembre 1998 (affaire Akayesu). Il aura en outre condamné l'ancien Premier ministre Jean Kambanda pour génocide et crimes contre l'humanité. Cette condamnation d'un chef de gouvernement constitue une première pour une juridiction internationale. Toutefois, un effort supplémentaire est fait depuis le début de l'année 2001 par le gouvernement américain en vue d'accélérer les procédures de justice des affaires du génocide de 1994.<sup>3</sup>

Si le TPIR doit concentrer son activité sur les principaux instigateurs du génocide, la justice consiste également à juger les responsables du génocide aux échelons inférieurs. Compte tenu de l'ampleur des massacres, la tâche était immense : des dizaines de milliers de prisonniers étaient incarcérés dans des prisons non dimensionnées pour une telle population. Il apparaît

---

<sup>1</sup> Ce furent en particulier le cas du propriétaire de RTLMC (Radio Télévision Libre des Mille Collines qui avait appelé au génocide), Félicien Kabuga, ou de la veuve du président Habyarimana.

<sup>2</sup> Parmi elles figurent l'ancien premier ministre et plusieurs membres du gouvernement intérimaire ainsi que des militaires de haut rang et des responsables politiques.

<sup>3</sup> « Le gouvernement des États-Unis offre une récompense pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars pour tout renseignement qui conduira à la condamnation par le TPIR, ou au transfert à ce tribunal, de tout individu accusé

clairement que ce tribunal ne permettrait pas à lui seul de réaliser les conditions minimales de justice permettant l'amorce d'une réconciliation nationale. D'autre part, la Justice rwandaise a peu de moyens : en 1995, elle ne comptait que 270 magistrats assermentés. Aussi, pour accélérer les procédures, l'assemblée a voté le 30 août 1996 une loi « portant organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crime contre l'humanité ». La limitation de la peine de mort aux principaux coupables (22 exécutions ont été réalisées) ainsi que la mise en place d'une procédure de l'aveu permettant une réduction de peine ont fait progresser la justice. Enfin, pour régler plus rapidement le cas des nombreux génocidaires et de leurs complices en attente de jugement, l'ANT a adopté récemment le projet de création de tribunaux spécialisés, les « *gacaca*<sup>1</sup> ». Ces juridictions populaires, constituées d'assemblées dont les membres, recrutés sur les lieux mêmes des crimes, élisent vingt « juges » qui, au terme d'un débat général, décident de la peine. Dans les collines, l'accueil réservé à ces nouveaux tribunaux est globalement favorable. Trois catégories de personnes sont concernées par cette juridiction : les auteurs de pillage et d'actes de vandalisme, ceux qui ont porté des coups sans avoir donné la mort et les « assassins ordinaires », au nombre de cent dix mille. Cette initiative intéressante est à suivre car elle est une première marque de l'appropriation par des peuples africains des principes de droit universel. Le Président Kagame explique qu'au rythme des procédures actuelles, il aurait fallu plus de deux siècles pour juger tout le monde<sup>2</sup>. Il aurait donc fallu libérer la majorité des inculpés et les victimes auraient été tentées de se faire justice.

## B. Une cohésion nationale à réinventer

Il ne faudrait pas négliger l'aspect psychologique dans la réconciliation nationale du peuple rwandais : un véritable travail de deuil doit être fait<sup>1</sup>. Il faut garder à l'esprit que le génocide a été presque complet : 90 pour cent des Tutsi du Rwanda ont été massacrés et l'extinction totale de leur ethnie n'est plus de l'ordre du mythe mais une réalité perceptible. Pour comprendre l'importance de ce fait, il suffit d'imaginer la vie quotidienne après le génocide : recherche du corps de ses parents dans les nombreux sites de massacre et de fosses communes pour les enterrer dignement, orphelins en masse divaguant dans les campagnes, suicides et avortements à grande échelle consécutifs aux viols innombrables,...

---

par ce dernier d'avoir participé au génocide rwandais de 1994 », communiqué du State Department du 5 janvier 2001.

<sup>1</sup> Littéralement « sur le gazon »

<sup>2</sup> In Jeune Afrique/L'intelligent n°2064 du 1<sup>er</sup> au 7 août 2000

De nombreuses études ont prouvé que le plus grand traumatisme a été celui des femmes violentées. Ces viols ont été utilisés comme « une arme de guerre ethnique pour détruire le psychisme des femmes, leur possibilité d'enfanter et leurs liens familiaux et communautaires<sup>2</sup> ». Les femmes violées vivent perpétuellement dans la crainte de voir revenir leurs violeurs impunis et bénéficiant de l'aide humanitaire et la honte des sévices subis qui les contraignent à se taire ou à garder l'anonymat.

Enfin, par delà le clivage Hutu-Tutsi, il s'agit également de réaliser la cohésion sociale à l'intérieur de la communauté Tutsi elle-même. En effet, celle-ci est profondément divisée entre les Tutsi de l'intérieur et les « étrangers » revenus d'Ouganda qui tiennent désormais, sous la direction du président Kagame, tous les postes de direction, tant dans la presse, l'éducation que dans la vie politique, économique et sociale. Ces « Ougandais » protestants et anglophones ne semblent pas d'ailleurs avoir pour mission prioritaire la restauration de la cohésion sociale. Certains craignent même une dérive comparable à l'akazu, le Président Kagame étant lui-même soumis à de très fortes pressions de la part du « clan de Gahini ». Une fracture importante existe ainsi entre civils et militaires, « Ougandais » et « Burundais », modérés et radicaux.

Il est donc clair que la cohésion sociale ne pourra pas être réalisée par les seules institutions ni par aucune ingérence extérieure. Cependant, le Rwanda peut puiser dans sa longue tradition ancestrale de dialogue et d'ouverture, notamment en remettant sur pied les assemblées traditionnelles appelées *abashingentake* où toutes les ethnies étaient représentées, véritable démocratie à l'ancienne.

### III. Un pays à reconstruire

#### A. Une économie à consolider

A la fin de l'été 1994, le pays était entièrement ravagé : infrastructures, services publics, banques. La première conférence, tenue à Genève en janvier 1995, promet une « aide massive » qui ne fut pas à la hauteur des espérances<sup>3</sup>. De plus, une partie des richesses du

---

<sup>1</sup> Les survivants du génocide sont populairement appelés au Rwanda les « morts marchants » ...

<sup>2</sup> In Bonnet (Dr Catherine), **Le viol comme arme de guerre au Rwanda : du silence à la reconnaissance**, MSF ; 1995

<sup>3</sup> Les Nations Unies avaient estimé le besoin vital à 1,474 milliards de dollars; la conférence en attribua 0,587.

pays provenait de l'exportation illégale d'or zaïrois par des proches de l'*akazu*.<sup>1</sup> Le changement de pouvoir à Kigali, en transférant cette manne vers le Kenya, a aggravé la situation économique réelle.

Les problèmes dans le nord-ouest du pays, région de grande production agricole, ont aggravé la situation alimentaire : les prix à Kigali ont doublé entre juin et décembre 1997. Ajoutés aux récentes sécheresses et au faible investissement des capitaux étrangers du fait d'une stabilisation intérieure non encore réalisée, il apparaît que l'économie rwandaise n'est toujours pas en mesure d'assurer des conditions de vie décentes à ses habitants.

## B. La remise sur pied des structures politiques

Les soldats du FPR, disciplinés mais non payés, ont quitté en masse l'armée peu après la victoire de Kigali. Ils ont été remplacés par des Tutsi de l'intérieur qui ont perdu toute leur famille dans le génocide ou par des réfugiés du Burundi qui vivaient depuis vingt ans dans une logique d'affrontement avec les Hutu. Cela explique la radicalisation et les excès du FPR. Ces excès furent principalement l'enlèvement par des groupes tutsi extrémistes proches des mouvements burundais, de juges considérés trop laxistes envers les Hutu, l'exécution sommaire de responsables supposés du génocide ou la détention illégale de personnalités modérées, hutu comme tutsi. Le FPR conserve le pouvoir mais peine à garder le contrôle de la situation, tiraillé entre son désir d'alliance avec l'opposition hutu modérée et les extrémistes de son parti qui misent sur l'axe tutsi Kigali-Bujumbura.

A la fin du conflit, un nouveau gouvernement avait été mis en place. A sa tête, un Premier ministre hutu provenant du MRD, Faustin Twagiramungu et un vice Premier ministre tutsi, le général Paul Kagame peinaient à coordonner leurs efforts pour assurer la sécurité intérieure du territoire. Ces problèmes étaient réels :

- Saisie illégale par la force ou réoccupation légale de biens par des réfugiés hutu de retour
- Attaques par des miliciens *Interahamwe* dans les zones frontalières du Zaïre
- Banditisme ordinaire

---

<sup>1</sup> En 1993, le Rwanda exportait de l'or zaïrois pour un montant de 15 millions de dollars; le Kenya, qui n'est pas non plus producteur, a vu ses exportations d'or passer de quasiment rien à 14 millions de dollars en 1995.

Cela étant, la tâche est difficile pour le gouvernement en place qui ne doit surtout pas suivre les traces du gouvernement Habyarimana et monopoliser le pouvoir au profit d'un petit groupe corrompu mais plutôt mettre en place une bonne gouvernance et réussir la relance économique du pays. Aujourd'hui, il semble que la partie n'est pas encore gagnée. Un fossé est en train de se creuser entre une classe dirigeant opulente et la misère profonde de la population, entre l'ex-diaspora ougandaise et les Tutsi de l'intérieur.

## **Chapitre 2. Une solution régionale, voire internationale**

### **I. Le règlement de la crise des Grands Lacs**

#### **A. L'intervention du Rwanda en RDC**

Il est clair que l'APR a été le fer de lance de la conquête du pouvoir de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa<sup>1</sup>. Après une période de bonne entente entre le nouveau pouvoir à Kinshasa et les rwandais<sup>2</sup>, la situation s'est dégradée et ces derniers furent instamment priés de quitter le pays en juillet 1998. Une nouvelle rébellion éclata dans le Kivu le 2 août 1998. Pour Kigali, il s'agissait de sécuriser sa frontière ouest en constituant un glacis et de rattacher à terme une partie du Kivu au territoire rwandais. A l'origine de ce mouvement se trouvaient la promesse non tenue de Kabila d'octroyer le Kivu aux Banyamulenge et l'exploitation des richesses minières du sous-sol. L'entrée en lice au côté de la RDC du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Angola, qui cherchait à priver la rébellion de Jonas Savimbi de sa base arrière, permettra de sauver le régime de Kinshasa et de figer le morcellement de l'ex-Zaïre. Du côté rwandais, associé au Burundi et à l'Ouganda, il semble que, outre la sécurité du territoire, la recherche des richesses du sous-sol du Kivu ait été un mobile majeur. D'ailleurs, le Rwanda et l'Ouganda, bien qu'alliés théoriques, se sont affrontés trois fois sur le territoire congolais depuis août 1999.s

Malgré les récents accords (Lusaka, New York), il apparaît difficile pour le Rwanda, quel que soit le régime en place à Kinshasa, de se désengager totalement du Kivu. En effet, il a un besoin vital de cette région pour son développement économique et pour y installer son surplus de population.

---

<sup>1</sup> Le Major Kagame l'a lui-même reconnu, in The Washington Post, **Rwandan strongman Paul Kagame says his Army helped overthrow Mobutu**, 9 juillet 1997.

<sup>2</sup> Des Tutsi seront nommés à des postes clés : Bizima Karaha comme ministre des affaires étrangères ou le Lieutenant-colonel James Kabare à la tête des forces armées de la RDC.

D'un autre côté, on ne peut reprocher au gouvernement rwandais de se tenir sur ses gardes. Un récent rapport des Nations-Unies sur la circulation illégale d'armes dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup> lança un cri d'alarme sur l'enrôlement massif de réfugiés Hutu (30000) aux côtés de l'armée de RDC, avec pour objectif ultime d'aller achever le génocide au Rwanda.

La situation actuelle est assez claire : le Rwanda est divisé en deux. D'un côté, un Rwanda de l'intérieur totalement dévasté dirigé par des Tutsi, de l'autre un Rwanda des camps de réfugiés, massivement aidé par la communauté internationale, dirigé par les cadres de l'ancien régime hutu qui n'ont pour la plupart aucun regret du génocide.

Il est clair que cette situation n'est pas viable. Dans la RDC en état d'implosion, les milices hutu renaissent peu à peu et préparent la reconquête du pays et pour certaines, l'achèvement du génocide. Le régime de Kigali, de son côté, engage ses troupes dans le Kivu avec le Burundi et l'Ouganda, non seulement pour assurer sa sécurité intérieure mais aussi pour exploiter les fabuleuses richesses du sous-sol.

Militairement, les Hutu ne paraissent pas en mesure de renverser le pouvoir de Kigali mais ils font peser une forte insécurité jusqu'à l'intérieur du territoire rwandais. Les objectifs de cette guérilla armée sont nombreux : promouvoir l'insécurité au cœur du pays, empêcher toute normalisation de la situation, éviter le retour des réfugiés, freiner les investissements étrangers et provoquer des représailles sanglantes de la part des autorités de Kigali pour saboter le processus de réconciliation ethnique.

On en vient légitimement à se poser la question de la partition territoriale, sorte de plan Clinton appliqué à l'Afrique des grands lacs. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

## B. L'internationalisation du conflit

Le conflit rwandais a certes débordé sur le Kivu zaïrois, mais a également entraîné dans sa chute toutes les puissances régionales voisines.

Les provinces zaïroises du nord et du sud du Kivu se rattachent, tant sur le plan ethnique qu'économique, au Rwanda. L'afflux de réfugiés, notamment hutu, dans une région qui

comporte déjà de nombreux Tutsi rwandais de longue date<sup>1</sup>, sera pour le président Mobutu l'occasion de retrouver sa légitimité dans une province en état d'insurrection permanente. Excitant les ethnies autochtones à combattre les Tutsi Banyamulenge accusés de tous les maux, il va provoquer de véritables pogroms qui se solderont par l'exode de quelques 150 000 Tutsi en 1993. L'arrivée à l'été 1994 de 1,5 millions de Hutu en provenance du Rwanda, innocents et criminels mélangés, allait littéralement embraser le Kivu, prolongeant l'affrontement ethnique rwandais entre les Hutu extrémistes et les Tutsi Banyamulenge qui prirent les armes pour défendre leurs terres et pour empêcher la reconstitution d'un pouvoir hutu dans les camps de réfugiés.

La guerre civile s'était déplacée du Rwanda vers le Zaïre, les Tutsi Banyamulenge soutenus par Kigali s'opposant aux milices hutu épaulées par l'armée zaïroise. Pour sécuriser sa frontière, le régime de Kigali fera même une alliance de circonstance avec l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, rébellion d'apparence zaïroise mais en réalité encadrée et organisée par les Tutsi rwandais. Cette coalition hétéroclite, renforcée de trois mille soldats angolais, finira par balayer les forces armées zaïroises et permettra à Laurent Désiré Kabila de s'emparer du pouvoir à Kinshasa le 20 mai 1997.

Suite à l'assassinat du président Hutu Ndadaye en 1993, il règne au Burundi un sentiment d'insécurité, un climat de peur et de méfiance : chaque ethnie soupçonne l'autre de préparer un génocide, les armes sont nombreuses et de nombreuses bandes armées extrémistes jalonnent le pays d'attentats et d'assassinats. Le 25 juillet 1996, l'armée tutsi a confié par un coup d'état le pouvoir au Major Buyoya et une nouvelle guerre civile a repris qui à ce jour n'est toujours pas achevée. Les camps de réfugiés sont encore nombreux et la situation des personnes déplacées est alarmante. C'est dans ce contexte que des nouveaux accords d'Arusha ont été signés le 28 août 2000, sous l'égide de Nelson Mandela. Après sept années de conflit et 20 000 tués, la violence n'a pas diminué. D'un côté, les militaires tutsi qui ont pris le pouvoir en 1996 poursuivent une politique ethnique « musclée », de l'autre des rebelles hutu venant de RDC ou de Tanzanie sévissent dans le pays. Il s'est ainsi créé au sein de la population des groupes d'autodéfense en réponse à l'inefficacité des autorités de Bujumbura.

---

<sup>1</sup> **Rapport d'enquête internationale sur la vente ou la fourniture d'armes aux anciennes Forces Armées Rwandaises**, ONU, 18 novembre 1998.

Les accords d'Arusha, plutôt favorables aux Hutu<sup>2</sup>, ressemblent à ceux pour le Rwanda et portent en eux les mêmes travers, ce qui laisse penser qu'au mieux, ils ne seront pas appliqués. L'incorporation des rebelles hutu à l'armée burundaise presque entièrement tutsi et la mise en place d'une direction conjointe du pouvoir ont peu de chances de voir le jour. Enfin, l'implication des forces burundaises au Kivu est dictée par des motifs forts semblables à ceux du Rwanda, tant économiques que stratégiques, et il est peu probable que le retrait prévu par les récents accords de Lusaka soit réalisé. En effet, l'exploitation des richesses du Kivu et du Maniema (or, casérite, wolfram, tantalite) générerait un profit égal à deux fois le budget annuel du Rwanda. Côté ougandais, l'exploitation des richesses du Haut-Zaire (or et diamants) créerait des profits trois fois supérieurs au revenu annuel du pays.

## II. Une reconfiguration nécessaire de la sous-région

### A. La partition territoriale : solution miracle ou solution mirage ?

Pour trouver enfin une solution durable aux conflits incessants des Grands Lacs, certains préconisent une partition du Rwanda et du Burundi.<sup>3</sup> L'idée a même été émise en mai 1995 dans une déclaration conjointe américano-kenyane<sup>4</sup> mais n'a pas été poursuivie pour cause d'impraticabilité et de coût élevé en vies humaines.

A priori, cette solution paraît très difficile à mettre en œuvre car les populations sont enchevêtrées à tel point qu'il a été nécessaire aux génocidaires d'identifier leurs victimes aux cartes d'identité sur lesquelles la tutelle belge avait fait porter la qualification ethnique. De plus, elle nécessiterait de remettre en cause l'intangibilité des frontières proclamée dès le début des indépendances en Afrique<sup>1</sup>. Si cette solution devait être appliquée, le « Hutuland » pourrait recouvrir alors le nord de l'actuel Rwanda et certaines communes du Kivu zaïrois tandis que le « Tutsiland » s'étalerait sur l'est de l'actuel Rwanda en débordant sur le Burundi.

Le choix est clair mais difficile. Accepter la partition territoriale reviendrait à entériner la séparation ethnique bien amorcée par le génocide des Tutsi et provoquerait un déplacement de

---

<sup>1</sup> Il faut distinguer les Banyarwanda, présents dans le pays depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, les Banyamulenge, pasteurs Tutsi venus du Rwanda à la même époque et les nombreux Tutsi qui ont émigré sous la pression démographique ou ont été poussés par les persécutions des années 1960.

<sup>2</sup> Le médiateur Nelson MANDELA a maladroitement qualifié les rebelles Hutu de « combattants de la Liberté », perdant ainsi une partie de sa crédibilité.

<sup>3</sup> Voir notamment VEDRINE (Hubert), **Hutu et Tutsi : à chacun son pays**, Jeune Afrique, n°1875, 11-17 décembre 1996 et JUBE (Salamina), **Hutu state, Tutsi state**, The new African, July 1995.

<sup>4</sup> Déclaration de Georges MOOSE, sous-secrétaire américain aux affaires africaines et du président kenyan ARAP MOI in dépêche AFP, Nairobi, 27 mai 1995.

populations très cruel<sup>2</sup> mais peut-être nécessaire. D'un autre côté, maintenir une cohabitation entre un peuple dirigeant mais décimé et un peuple qui comporte en ses rangs de nombreux assassins impunis relève de l'exploit et il n'est pas insensé de prédire de nouveaux déferlements de sang.

Cependant, la partition soulève trois difficultés majeures. Tout d'abord, compte tenu de l'important métissage et de l'aspect social du clivage, il est extrêmement difficile de distinguer un Tutsi d'un Hutu autrement que par les cartes d'identité. Ensuite, il ne faut pas sous-estimer l'attachement charnel qui unit les vivants au sol habité par leurs ancêtres. Enfin, l'homogénéité culturelle à l'intérieur des communautés n'est sans doute pas suffisante pour garantir une véritable cohésion.

Il semble donc que l'instauration d'un véritable état de droit à l'africaine, c'est-à-dire incorporant les principes d'organisation sociopolitique et culturelle (primauté de la communauté sur l'individu, importance des classes d'âge, respect du compagnonnage et de l'initiation,...) pourrait seul assurer une paix durable à la sous-région. Pour cela, il faudra régler en même temps les problèmes économiques et démographiques, ce qui suppose une remise en cause du dogme de l'intangibilité des frontières dans l'ensemble de la sous-région, au nom de la solidarité africaine.

Pour conclure sur ce sujet, si une partition pure et simple, aboutissant à des frontières aussi absurdes que celles nouvellement créées en Bosnie-Herzégovine doit à tout prix être évitée, il semble néanmoins que la paix dans la sous-région passe inéluctablement par une révision du tracé des frontières, laquelle devra être décidée dans un cadre au minimum sous-régional.

#### B. L'Union Africaine pourra-t-elle éviter les erreurs de l'OUA?

Ni l'ONU ni l'OUA n'ont été capables d'anticiper, de prévoir, de contrôler ou de régler la crise rwandaise. Dans le contexte actuel fait d'une stabilité relative au Rwanda et au Burundi et d'un morcellement de la RDC, l'Union Africaine naissante dispose d'un premier chantier dont le règlement permettrait d'asseoir durablement son rôle. Il faut d'ailleurs rappeler que l'OUA s'est opposée à l'intervention humanitaire française en plein cœur du génocide en

---

<sup>1</sup> Ce principe est énoncé à l'article 7 de la charte de l'OUA

<sup>2</sup> « Les transferts de population, condamnables au nom des grands principes, sont la conséquence de tous les conflits, spécialement en Afrique, et les discours n'y changeront rien. Mieux vaut s'y préparer et les

raison des « dangers potentiels » qu'elle représentait. Un autre écueil que l'OUA doit impérativement éviter est la confusion entre action humanitaire et action militaire qui obéissent à des règles radicalement différentes. La première est inspirée par la solidarité humaine ; elle est gratuite de la part du donateur et acceptée comme telle par le receveur. L'action militaire, au contraire, est une action de force en vue de contraindre. La mettre au service de l'humanitaire neutralise l'une par l'autre. Certes, toute intervention armée peut et doit parfois être accompagnée d'actions humanitaires mais à condition qu'elle les garde sous son contrôle.

Le 14 juillet 2000, 27 états ont signé l'acte de naissance de l'Union Africaine, laquelle devrait dans l'avenir absorber l'OUA, sous réserve que deux tiers de ses membres ratifient le traité fondateur. Le processus se met lentement en place. Certains États majeurs n'ont pas encore ratifié : le Cameroun, le Nigeria ou l'Afrique du sud<sup>1</sup>. Le texte prévoit la création d'une Cour de justice, d'une banque centrale, d'un fonds monétaire africain, d'une banque d'investissement et d'une commission exécutive. Cette Union devrait en outre conserver des institutions de l'OUA telles la Conférence des chefs d'états ou le Conseil exécutif des ministres des Affaires Étrangères et ultérieurement celle d'un Parlement panafricain.

La solution du conflit rwandais ne pourra être seulement un accord interne. Le poids des réfugiés et des déplacés, l'occupation d'une partie de la RDC par des troupes rwandaises, la permanence d'une situation instable au Burundi et l'impossibilité pour le Rwanda d'assurer la subsistance décente de sa forte population militent pour une solution au minimum sous-régionale. Cette paix enfin retrouvée pourrait constituer une des premières tâches pour l'Union africaine naissante. En effet, le dogme de l'intangibilité des frontières proclamé par l'OUA en 1963 devra sans doute souffrir une exception

### III. Une attitude responsable de la communauté internationale

#### A. Le soutien de la bonne gouvernance

---

accompagner pour en adoucir la cruauté, que de s'y opposer en prolongeant indéfiniment les conflits. » in MESSMER (Pierre), op. cit.

<sup>1</sup> Le président Thabo M'beki a déclaré le 12 juillet 2000 à Lomé que « dès qu'on regarde en détail ce qu'il faudra faire, il devient clair qu'il faut considérer ce projet pas à pas »...

La France a eu du mal à accepter la victoire du FPR et étrangement, les États-Unis se rallièrent à cette position<sup>1</sup>. En conséquence, l'aide financière tarda à venir car les divergences étaient profondes. Les autorités rwandaises avaient demandé à consolider la situation avec l'aide internationale, puis à régler dans un second temps le problème des réfugiés avant de reprendre le processus d'ouverture politique. La communauté internationale exigea pour sa part une réconciliation nationale immédiate, suivie d'une ouverture politique tous azimuts avant de financer la reconstruction. Cela signifiait concrètement d'associer les organisateurs du génocide d'hier au système politique d'aujourd'hui et à « absorber » près de deux millions de réfugiés dans un pays dévasté, à l'économie exsangue et sans moyens financiers. Ces exigences, impossibles à satisfaire pour le gouvernement, renforcent les partisans de l'extrémisme tutsi.

Il est illusoire de demander une libéralisation politique si les conditions économiques minimales ne sont pas assurées. Il est donc impératif de ne pas laisser l'aide économique à un niveau symbolique tout en conditionnant sa délivrance au respect des droits fondamentaux de la population, toutes ethnies confondues. L'alternative est clairement la suivante : privilégier la sécurité et la stabilité ou promouvoir la démocratie comme préalable incontournable. Il apparaît que la première solution est largement plus adaptée à la situation au Rwanda.

Enfin, une bonne partie de l'opposition hutu hors du pays n'exprime aucun regret ou a une attitude totalement révisionniste quant au génocide. Il y a donc peu d'interlocuteurs valides pour le pouvoir à Kigali. Par conséquent, la communauté internationale devrait soutenir une opposition hutu modérée et crédible pour accélérer le partage du pouvoir à Kigali.

Au sortir du génocide, le FPR et les partis d'opposition avaient le choix entre deux attitudes : abandonner l'accord ou l'aménager. La solution de l'aménagement fut choisie et depuis lors le Rwanda est régi par la loi fondamentale du 5 mai 1995 « constituée indissolublement par la Constitution du 10 juin 1991, l'Accord de paix d'Arusha, la déclaration du FPR du 17 juillet 1994 et le protocole d'accord entre les forces politiques sur la mise en place des institutions nationales ». La déclaration du FPR relative à la mise en place des institutions « reconnaît la Constitution du 10 juin 1991 et l'accord d'Arusha comme la loi fondamentale moyennant les modifications rendues nécessaires par la situation tragique du pays ». Ces modifications sont l'exclusion du MRND et de la CDR de la participation aux institutions, la création d'une vice-

---

<sup>1</sup> Ceci va à l'encontre de la théorie du « complot » anglo-américain contre les intérêts français très en vue à Paris depuis 1990.

présidence, l'attribution au FPR des portefeuilles du MRND et la représentation des forces de l'ordre dans les institutions, de l'assemblée législative en particulier.

L'accord d'Arusha, sans avoir la prétention de l'universalité, constitue encore une base solide pour établir la paix au Rwanda. L'évolution politique se poursuit peu à peu sans heurts, massacres ni génocides. Certes, lors de la démission de Pasteur Bizimungu, ce n'est pas le président de l'ANT qui a assuré l'intérim, conformément à l'accord. En revanche, c'est le vice-président qui a remplacé le président, comme cela se fait dans presque toutes les démocraties au monde, et en conformité avec le protocole d'accord des Partis qui est postérieur à l'accord d'Arusha. Le fait qu'un politicien tutsi ait remplacé un président hutu sans qu'il y ait le moindre trouble est déjà en soi une victoire, un signe que la citoyenneté est en passe de supplanter la référence ethnique.

#### B. L'abandon du messianisme occidental

La MINUAR (5000 soldats) est restée totalement impuissante devant le génocide et son mandat ne prévoyait pas un quelconque rôle dans le processus de retour des réfugiés. Les ONG, à l'exception de quelques rares cas<sup>1</sup>, furent tenus en très basse estime par les populations tant elles se sont révélées inefficaces. Les 130 observateurs de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, pour la plupart non francophones, n'étaient pas capables de remplir leurs missions. Si les hommes sur le terrain appréhendent correctement les situations, ce n'est pas le cas des décideurs new-yorkais qui calquent des schémas occidentaux qui, notamment en Afrique centrale, sont totalement inadaptés.<sup>2</sup> Quand la MINUAR finira par quitter le Rwanda en 1996, les autorités de Kigali exprimeront leur contentement.<sup>3</sup>

Mais ce qu'il faut souligner, ce sont les conséquences morales de la désertion de la communauté internationale lors du génocide de 1994. Les Tutsi du Rwanda sont désormais persuadés que leur sort n'importe guère au reste du monde. Les acteurs du drame ont conclu pour leur part que la communauté internationale était maladroite et manipulable, et que

---

<sup>1</sup> On peut citer entre autres Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, et Oxfam.

<sup>2</sup> « La plupart des nouveaux conflits que l'ONU se doit de résoudre est aux antipodes des guerres classiques. Ils se déroulent à l'intérieur des États, ils affectent avant tout les populations civiles, dévastent les villes et les champs, sapent les institutions et détruisent les infrastructures », Boutros Boutros GHALI, discours de clôture de l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales, Genève, 3 juillet 1996.

<sup>3</sup> Le Major Kagame se félicitera du départ de la MINUAR, déclarant que les forces de l'ONU n'avaient jamais servi à rien, in **Le monde** du 26 mars 1996.

l'important n'était pas de se mettre en conformité avec les principes du droit international mais d'adopter une posture médiatique rentable et d'influencer l'opinion publique des grandes puissances. Lors de la fuite de deux millions de réfugiés vers le Kivu, la seule décision internationale fut l'acheminement de nourriture, et non pas une quelconque réflexion politique ou stratégique sur l'avenir des deux Kivu zairois.

L'organisation même des camps sortait du champ purement humanitaire. Ces camps étaient des mini-Rwanda, disposant de structures administratives, de miliciens qui géraient l'aide internationale et qui s'entraînaient pour reprendre le pouvoir. Ils furent même à l'origine du conflit au Kivu entre les Hutu rwandais et congolais et les non-Hutu. On ne peut accuser l'ONU de partialité mais plutôt d'inertie, laquelle la portait à réaliser la seule chose qu'elle savait bien faire, l'aide humanitaire. Ainsi, lorsqu'en octobre 1996 l'armée rwandaise attaqua les camps du Zaïre, forçant au retour 600000 personnes, aucune force d'interposition ne fut mise sur pied.

Actuellement, les relations entre le Rwanda et la communauté internationale sont assez tendues, notamment à cause de la répression de l'APR dans le nord-ouest du pays et des atteintes aux droits de l'homme y afférent.

La communauté internationale doit sortir du credo démocratique à l'occidental pour laisser la place au concept de « bonne gouvernance ». Il n'y a pas de démocratie sans culture démocratique, laquelle repose sur l'instruction et sur une économie viable. Si ces conditions ne sont pas réunies, comme c'est le cas actuellement au Rwanda, la démocratie n'est plus que la transposition politique des rapports de force ethniques. La bonne gouvernance est un concept plus dynamique et récompense les états qui sont en voie de démocratisation. Concrètement, si le droit à l'intégrité des personnes, le droit à la santé et le droit à l'éducation sont assurés, quelle que soit la nature du régime, alors il faut aider massivement le pays concerné sans exiger des élections à l'européenne. En particulier, le multipartisme n'est pas un objectif à atteindre en soi mais une solution parmi d'autres pour que toutes les minorités soient politiquement représentées.<sup>1</sup>

On peut aussi s'interroger sur le type de démocratie adaptée à l'Afrique. En effet, le principe de la démocratie n'est pas un acquis de la Révolution française mais remonte plus sûrement à

Périclès et Aristote<sup>2</sup>. Les démocraties modernes tendent à s'essouffler car elles se sont éloignées de ces principes et il n'est peut-être pas bon de présenter aux africains un système vieillissant.<sup>3</sup>

En conclusion, il apparaît clair que la communauté internationale doit changer son comportement à l'égard de l'Afrique. Elle doit cesser d'exiger une démocratie d'apparat, généralement sous-tendue par un tribalisme exacerbé, pour promouvoir la bonne gouvernance, fut-elle aux mains d'un régime qui, au moins pour un certain temps, ne serait pas la traduction mathématique d'un rapport de forces ethniques issu des urnes.

---

<sup>1</sup> « Le parti unique procède souvent du dialogue ou du colloque. Il est conspiration dans la tradition de l'unanimité négro-africaine.» Discours à l'université de Strasbourg du président Léopold SEDAR-SENGHOR le 21 novembre 1964.

<sup>2</sup> « La philosophie des Lumières n'a pas inventé la démocratie, qui appartient à la plus ancienne tradition européenne. Elle lui a donné un autre contenu. En proclamant que l'égalité des droits politiques est le reflet d'une égalité de nature, en considérant que le peuple n'est qu'une simple pluralité d'individus égaux, bref, en s'inspirant, non de la démocratie grecque, mais de l'individualisme égalitaire dérivé de la tradition biblique, la philosophie des Lumières a vidé la démocratie de sa substance originelle et l'a transformée en une mystique génératrice d'atomisation sociale et de nouvelles formes de tyrannie.» in HERTE (Robert de), op. cit.

<sup>3</sup> « Si la démocratie parlementaire a représenté pendant ces derniers siècles la forme politique souhaitable, imparfaite mais perfectible, nous voici arrivé à une croisée des chemins où force est de constater que cette perfectibilité atteint ses limites : il nous faut imaginer de nouvelles formes d'organisation sociale.» in NEDELCOVICI (Bujor), op. cit.

## CONCLUSION

Le terrible génocide qui s'est déroulé en 1994 au Rwanda n'aurait pas du prendre la communauté internationale au dépourvu. En effet, il n'a été que le résultat d'un processus de maturation d'une idéologie ethnique entretenue pendant la période coloniale et utilisée comme *ultima ratio* par un clan hutu minoritaire pour conserver le pouvoir.

Les conséquences de ce conflit sont très profondes : traumatisme psychologique collectif d'une grande partie de la population, ruine totale des infrastructures économiques du pays, immense tâche pour rendre la justice, préalable indispensable à la réconciliation et mouvements de populations d'une ampleur rarement égalée.

La permanence de ces problèmes, sept années après la fin du conflit, ainsi que l'embrassement généralisé de l'Afrique des Grands Lacs, ne sont pas de nature à inciter à l'optimisme. L'instauration de la paix et de la stabilité dans la sous-région ne sont toujours pas à portée. Pourtant, l'avenir qui est en train de se dessiner n'est pas si noir. Les grands équilibres régionaux, un temps perturbés par la colonisation, se retrouvent peu à peu.

Si la communauté internationale cesse de s'arc-bouter sur une démocratisation à l'occidentale et laisse le Rwanda puiser dans sa longue tradition les grandes valeurs démocratiques qu'elle contient pour mettre sur pied un nouvel état stable, la paix pourrait bien revenir dans la région.

Cependant, c'est bien dans un cadre régional qu'une vraie solution devra être trouvée. En effet, il sera peut-être nécessaire de déroger au principe d'intangibilité des frontières pour prendre en compte les réalités africaines. Il y a là une tâche immense et cruciale que l'Union africaine naissante pourrait être amenée à traiter, faisant mentir les oiseaux de mauvaise augure qui n'y voient qu'un avatar de l'OUA.

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>PREMIERE PARTIE : DE LA GUERRE CIVILE AU GENOCIDE</b> .....	<b>6</b>
CHAPITRE 1. LA GUERRE CIVILE RWANDAISE (1ER OCTOBRE 1990 - 6 AVRIL 1994).....	6
I. <i>La tentative de reconquête du FPR (octobre 1990 – juin 1992)</i> .....	6
A. L’offensive ratée du FPR (octobre 1990).....	6
B. La reprise de l’initiative politique des autorités de Kigali.....	7
II. <i>Le marathon des négociations d’Arusha (juin 1992 - août 1993)</i> .....	9
A. L’enracinement de la crise.....	9
B. Les faux espoirs de l’accord de paix d’Arusha.....	10
III. <i>La période de l’incertitude (4 août 1993 - 6 avril 1994)</i> .....	11
A. Le processus de paix dans l’impasse.....	11
B. La préparation du génocide.....	12
CHAPITRE 2. DU GENOCIDE A LA VICTOIRE DU FPR (6 AVRIL – 19 JUILLET 1994).....	13
I. <i>La bataille de Kigali (6 - 12 avril 1994)</i> .....	13
A. Le déclenchement du génocide.....	13
B. La déroute des Forces Armées Rwandaises.....	15
II. <i>La réalisation du génocide (12 avril - 23 juin 1994)</i> .....	15
A. La politique d’extermination.....	15
B. La passivité de la communauté internationale.....	16
III. <i>L’opération Turquoise face à la catastrophe humanitaire (juin - juillet 1994)</i> .....	17
A. L’intervention « militaro-humanitaire » de la France.....	17
B. La victoire du FPR.....	18
<b>DEUXIEME PARTIE : UN ENGRENAGE IMPLACABLE</b> .....	<b>19</b>
CHAPITRE 1. LE RESULTAT D’UNE FORMIDABLE REGRESSION.....	19
I. <i>D’une monarchie « raciale » à une « démocratie » ethnique</i> .....	19
A. Une authentique nation multiséculaire.....	19
B. Le choc de la colonisation.....	21
C. Une indépendance bâclée.....	22
II. <i>Un territoire fertile mais surpeuplé</i> .....	23
A. La pression démographique.....	23
B. Un espace géographique segmenté.....	24
C. Une économie inadaptée.....	25
III. <i>L’instrumentalisation politique du fait ethnique</i> .....	26
A. La confiscation du pouvoir par un clan minoritaire.....	26
B. Les accords d’Arusha inacceptables pour le clan Habyarimana.....	27
C. L’inconscient collectif.....	28
CHAPITRE 2. UN PAYS TROP CONVOITE.....	28
I. <i>Le poids des exilés</i> .....	28
A. La constitution de la diaspora rwandaise.....	29
B. Le rôle-clé de la diaspora rwandaise.....	29
C. Les attermolements des autorités rwandaises.....	30
II. <i>Le résultat d’une série de luttes d’influence</i> .....	31
A. La politique française : assistance ou ingérence ?.....	31
B. Une nouvelle politique américaine en Afrique.....	33
C. Une attitude pusillanime de la Belgique.....	34
III. <i>Une communauté internationale irresponsable</i> .....	35
A. L’ONU impuissante.....	35
B. Une implication tardive dans le problème des réfugiés.....	35
C. Les erreurs dramatiques de la communauté internationale.....	36

<b>TROISIEME PARTIE : LA PAIX TOUJOURS INCERTAINE .....</b>	<b>38</b>
CHAPITRE 1. LES CONDITIONS INTERNES DE LA PAIX.....	38
I. <i>Le règlement de la question des réfugiés</i> .....	38
A. Les réfugiés extérieurs .....	38
B. L'assainissement de la situation interne.....	39
II. <i>La réconciliation nationale</i> .....	40
A. La justice enfin rendue.....	40
B. Une cohésion nationale à réinventer .....	41
III. <i>Un pays à reconstruire</i> .....	42
A. Une économie à consolider.....	42
B. La remise sur pied des structures politiques .....	43
CHAPITRE 2. UNE SOLUTION REGIONALE, VOIRE INTERNATIONALE.....	44
I. <i>Le règlement de la crise des Grands Lacs</i> .....	44
A. L'intervention du Rwanda en RDC .....	44
B. L'internationalisation du conflit .....	45
II. <i>Une reconfiguration nécessaire de la sous-région</i> .....	47
A. La partition territoriale : solution miracle ou solution mirage ?.....	47
B. L'Union Africaine pourra-t-elle éviter les erreurs de l'OUA?.....	48
III. <i>Une attitude responsable de la communauté internationale</i> .....	49
A. Le soutien de la bonne gouvernance .....	49
B. L'abandon du messianisme occidental.....	51
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>57</b>

# **ANNEXES**

## SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie des événements

Annexe 2 : Fiche signalétique du Rwanda

Annexe 3 : Cartographies

Annexe 4 : Tableaux économiques

Annexe 5 : Bibliographique thématique

## **Annexe 1 : Chronologie des événements**

### **1860**

John Speke mentionne dans ses écrits l'existence du Rwanda qu'il a pu apercevoir de la rive tanzanienne de la Kagera.

### **1876**

Henry Morton Stanley décrit les Rwandais comme un peuple de guerriers résistant aux tentatives des esclavagistes arabes et swahilis.

### **1885**

Lors de la conférence de Berlin, la région comprenant le Tanganyika et le Ruanda-Urundi est attribuée à l'Allemagne.

### **1892**

Le docteur autrichien Oscar Baumann est le premier Européen à pénétrer au Rwanda.

### **1900**

Les Pères Blancs du Cardinal Lavigerie s'installent au Ruanda sous la conduite de Mgr Hirth.

### **1911**

Ratification à Bruxelles de la convention signée entre l'Allemagne et la Belgique fixant les frontières définitives entre le Congo belge et le Rwanda.

### **1924**

La Belgique accepte officiellement le mandat de tutelle confié par la SDN sur le Ruanda-Urundi.

### **1952**

Sous l'influence de l'église, création d'un petit noyau d'une élite Hutu et intégration à la gestion des affaires publiques.

### **1957**

Publication du « manifeste des Bahutu ».

Texte dressant une sévère critique contre le monopole politique, économique et social existant au profit des Tutsi.

### **1959**

Création du Parti de l'émancipation du peuple Hutu (Parmehutu) par Grégoire Kayibanda.

La « Toussaint rwandaise », première vague de violence ethnique moderne dans la région des Grands Lacs. Bilan : 300 morts et plus de 20 000 déplacés.

### **1961**

Abolition par référendum du système monarchique dominé par les Tutsi. Élection du premier Président de la république, Monsieur Grégoire Kayibanda, chef du Parmehutu.

## **1962**

Indépendance du Rwanda.

Départ des Tutsi en grand nombre vers les pays limitrophes.

## **1963**

Echec d'une tentative de reconquête du pouvoir par des Tutsi réfugiés au Burundi et accélération du phénomène de « détutsification » du pays par une sévère répression de la part du gouvernement Hutu.

100 000 Tutsi supplémentaires quittent le Rwanda.

Réactions par effet « boomerang » au Burundi voisin.

## **1973**

Purge massive par le gouvernement Hutu de l'école, de l'administration et du secteur privé à l'encontre des Tutsi considérés en surplus.

Nouvelle vague d'émigration tutsi.

Coup d'état militaire et renversement du président, « Hutu du centre », par des Nordistes.

Accession au pouvoir du général Juvénal Habyarimana.

Politique de réconciliation sous une période de « despotisme éclairé ».

Période faste marquée par une relative prospérité économique.

Modernisation des infrastructures et absence de tensions ethniques majeures.

## **1980**

Fin de l'âge d'or et transformation du Président sous l'influence de son entourage en un « homme de clan, prêt à tout pour défendre son pouvoir et préserver sa rente étatique ».

## **1987**

Chute des cours du café.

## **1988/89**

Sécheresse et menace de famine.

## **1990**

1er octobre : 3000 rebelles tutsi s'infiltrèrent depuis l'Ouganda en territoire Rwandais avec le soutien du Président ougandais. Leur objectif est de s'emparer en 5 jours de Kigali et de renverser le régime. Cette offensive est un succès jusqu'au moment où les FAR se ressaisissent et que la France et la Belgique interviennent en déployant des troupes à Kigali.

30 octobre : succès de la contre-attaque des FAR soutenue entre autres par 500 soldats zaïrois de la Division Spéciale Présidentielle. Le gros des insurgés reflue en territoire ougandais ou en direction du parc national de l'Akagera.

### **Fin 1990/ printemps 1992**

Arrestation de 8000 suspects tutsi, d'opposants hutu et d'étrangers ainsi que des témoins gênants du régime. Profitant de cet excès du gouvernement Rwandais, le FPR, défait sur le terrain va gagner la victoire médiatique en particulier en mettant en « première ligne » les quelques Hutu qui ont rejoint ses rangs. Il se présente ainsi devant l'opinion internationale comme un mouvement multi-ethnique dont le programme est de libérer le pays d'un régime totalitaire et sanguinaire. Le FPR mène une guérilla sanglante dans le nord du pays.

Cette guérilla entretient la haine et engendre une profonde hystérie sécuritaire anti-Tutsi. Les forces de sécurité s'en prennent aveuglément aux populations civiles Tutsi multipliant les bavures.

L'armée Rwandaise passe de 5200 hommes en 1990 à 40 000 en 1993. Les militaires deviennent un acteur de plus en plus incontrôlable du drame Rwandais.

Dans ce contexte de peur et de haine, certains cercles dirigeant rwandais commencent à mettre en œuvre une politique planifiée de massacre ethnique.

Sous la contrainte des bailleurs de fond, le Président rwandais se trouve dans l'obligation de mener à bien la politique de démocratisation qu'il avait annoncé en 1990.

Avril 1992 : Fin du parti unique et création d'un gouvernement de transition incluant des membres de l'opposition. Négociation en Tanzanie, à Arusha entre le gouvernement Rwandais et le FPR.

### **Printemps 1992/ Printemps 1994, les Faux espoirs d'Arusha.**

Refus de toute démocratisation par les extrémistes Hutu menés par l'entourage de l'épouse du président baptisé « le clan Madame ». Craintes des extrémistes tutsi d'une démocratisation trop rapide risquant d'enlever leur principale raison officielle de combattre et de mettre à jour leur stratégie ethniste de conquête du pouvoir.

Mai 1992 : le FPR déclenche une nouvelle offensive.

Février 1993 : le FPR réédite ce genre d'opération à partir du Zaïre durant la préparation des accords d'Arusha. Il marque une incontestable avancée militaire et aborde ainsi dans de « bonnes conditions » les longues négociations qui aboutissent aux accords d'Arusha V le 4 août 1993 (suite à un accord de cessez-le- feu signé à Dar-es-Salaam en mars).

Août 1993 : les troupes françaises quittent Kigali. Arrivée de la Minuar.

21 octobre : au Burundi, le Président Ndadaye est assassiné par des radicaux Tutsi. (bilan : 50 000 morts). Cet événement avive la haine au Rwanda des extrémistes Hutu vis à vis des Tutsi.

6 Avril 1994 : l'avion qui ramène le Président Habyarimana est abattu au-dessus de l'aéroport de Kigali.

Génocide immédiat et de grande envergure contre les Tutsi. Reprise des affrontements armés entre les FAR et le FPR.

23 Juin : la France déclenche l'opération Turquoise mandatée par l'ONU. Création d'une zone de sécurité.

4 Juillet : conquête de Kigali par le FPR. Les Forces armées rwandaises (FAR) se replient dans la zone de sécurité entraînant avec elles des civils Hutu qui craignent des représailles. Deux millions de réfugiés se répartissent alors entre la Tanzanie et le Zaïre, où un immense camp est installé aux abords de Goma.

19 Juillet : Paul Kagame, l'homme fort du FPR, devient vice-président de la République, ministre de la défense.

8 novembre : résolution 955 instituant le TPIR

### **1995**

22 mai : l'Union européenne suspend son aide

28-29 novembre : conférence régionale du Caire

12 décembre : adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1029 qui prolonge le mandat de la MINUAR jusqu'au 8 mars 1996

### **1996**

18 janvier : l'anglais devient la troisième langue officielle

25 juillet : coup d'état au Burundi. Prise de pouvoir du major Buyoya

### **1997**

28 mai : Laurent-Désiré Kabila prête serment à Kinshasa

### **1999**

27 janvier : levée de l'embargo économique sur le Burundi

### **2001**

16 janvier : assassinat à Kinshasa du Président Kabila

## Annexe 2 : Fiche signalétique du Rwanda

<b>Nom officiel</b>	République rwandaise
Nom courant	RWANDA
Superficie	26 340 km <sup>2</sup>
Fête nationale	1er juillet
Capitale	Kigali
Population de la capitale	250 000 habitants (1994)

### Population

Généralités	
Population (estimation)	7 235 000 habitants (1999)
Nom des habitants	Rwandais

### Démographie

Densité (estimation)	276,9 habitants / km <sup>2</sup> (2000)
Taux d'accroissement naturel (estimation)	1,9 % (1997)
Temps de doublement	21 années (2000)
Espérance de vie à la naissance	39 années (1997)
Taux de natalité (estimation)	39 ‰ (1997)
Indice de fécondité	6,5 (2000)
Taux de mortalité (estimation)	8‰ (1994 sans SIDA)
	26‰ (1994 avec SIDA)
Taux d'urbanisation	6 % (1994)

### Répartition ethnolinguistique

Hutu	90 %	(1995)
Tutsi	9 %	(1995)
Twa	1 %	(1995)

### Langue

Langue officielle (2)	kinyarwanda	
Langue officielle (1)	français	
Langue officielle (3)	anglais	(1996)

### Pratiques religieuses

Catholiques	64,8 %	(1995)
Musulmans sunnites	9 %	(1995)
Protestants	9,2 %	(1995)
Religions tribales	17 %	(1995)

## Éducation

Taux d'analphabétisme	39,5 %	(1995)
Taux d'analphabétisme (hommes)	37 %	(1990)
Taux d'analphabétisme (femmes)	62,8 %	(1990)
Population scolarisée : primaire	77 %	(1992)
Population scolarisée : secondaire	10 %	(1992)

## Santé

Indicateur de développement humain	0,274	(1992)
Rang dans le monde (IDH)	155 / 173	(1992)
Taux de mortalité infantile (estimation)	85 ‰	(1997)
Nombre de médecins	0,02 ‰	(1992)
Nombre de lits d'hôpitaux	1,8 ‰	(1992)

## Économie

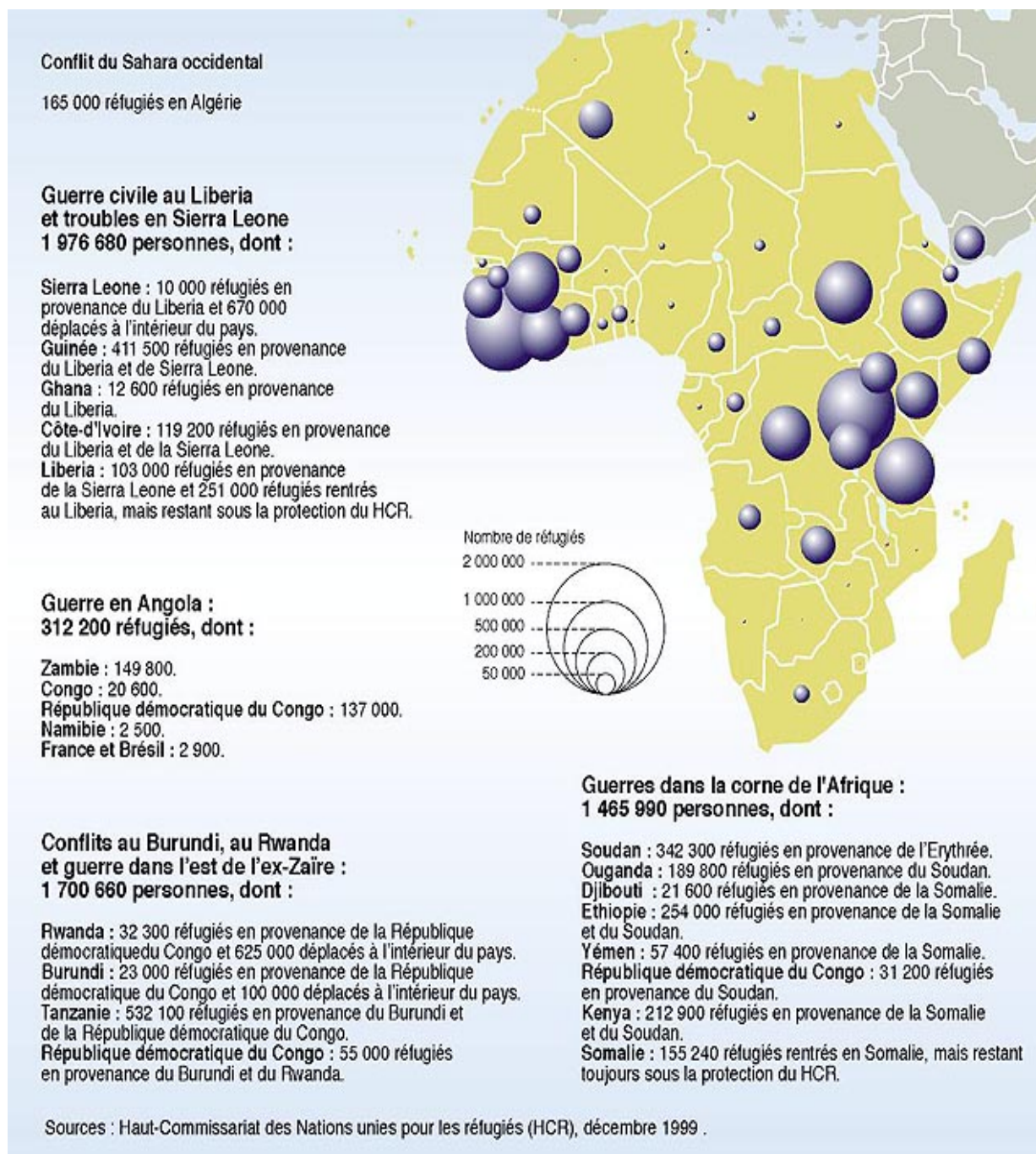
Unité monétaire	franc rwandais	(31/05/1998)
P.N.B.	2,1 milliards de dollars	(2000)
P.N.B. : rang dans le monde	135 / 163	(1995)
P.N.B. par habitant	250 dollars	(2000)
P.N.B. / habitant : rang dans le monde	154 / 164	(1995)
Taux de croissance réel du PIB	15,4%	(1998)
Pourcentage de la dette / P.N.B.	58,6 %	(1994)
Taux d'inflation	5 %	(1998)
Population active : agriculture	81 %	(1994)
Population active : industrie	7 %	(1994)
Population active : mines	2 %	(1994)
Population active : services	10 %	(1994)
Part de l'agriculture dans le P.N.B.	42 %	(1994)
Part de l'industrie dans le P.N.B.	20 %	(1994)
Part des mines dans le P.N.B.	2 %	(1994)
Part des services dans le P.N.B.	36 %	(1994)

## Politique et administration

Statut	République de type présidentiel.	1998
Constitution	Approuvée en décembre 1993 et amendée en 1996.	1998
Pouvoir législatif	Assemblée nationale intérimaire (70 sièges).	1998
Divisions administratives	10 préfectures.	1998



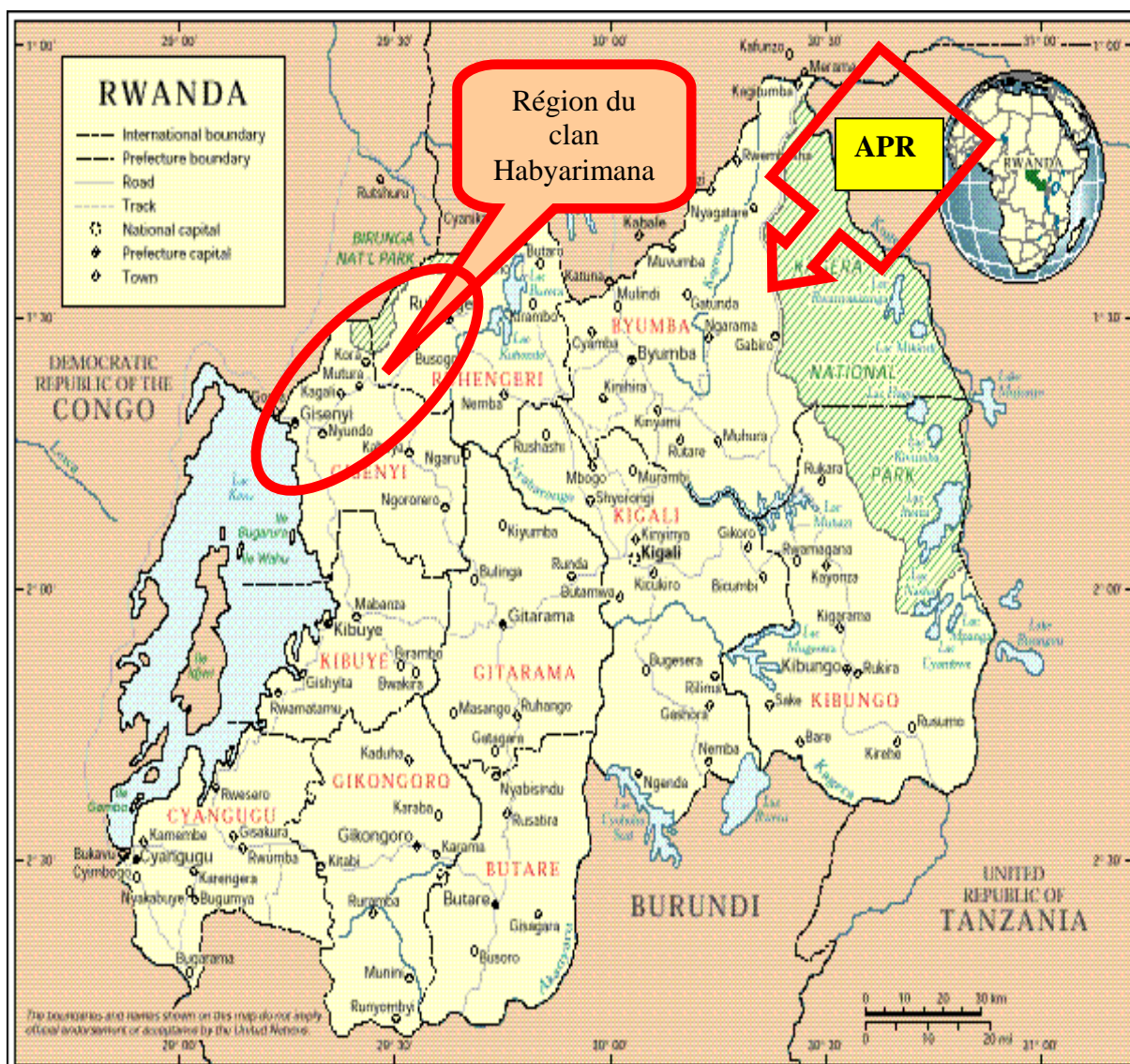
## Appendice 2 : Situation des réfugiés en décembre 1999



Appendice 3 : L'Afrique avant la colonisation



Appendice 4 : Carte générale du Rwanda

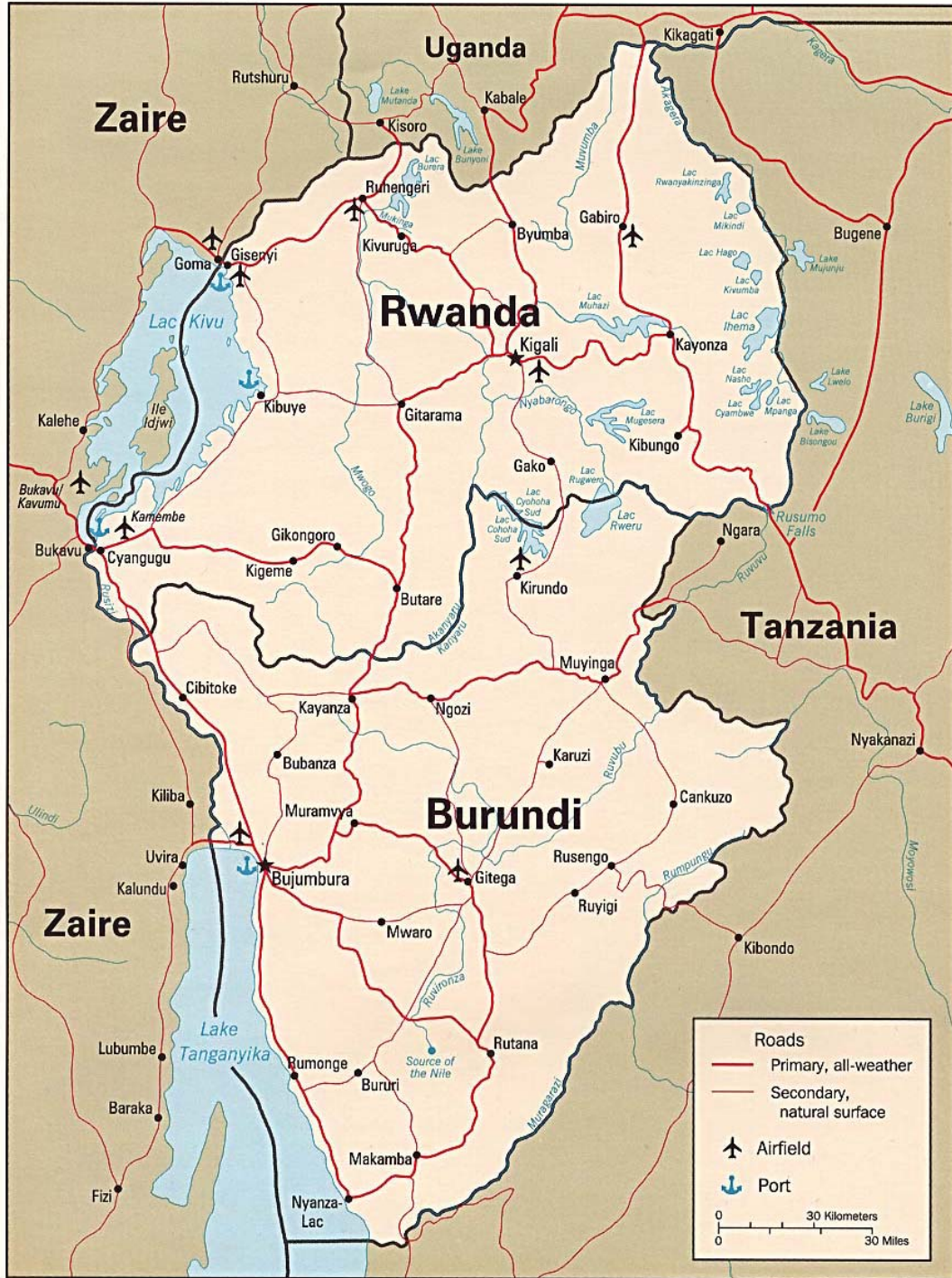


Map No. 3112 Rev. 7 UNITED NATIONS  
December 1987 (Cokoa)

Department of Public Information  
Cartographic Section

Appendice 5 : Carte de situation Rwanda - Burundi

Rwanda and Burundi



740959 (R01374) 11-96

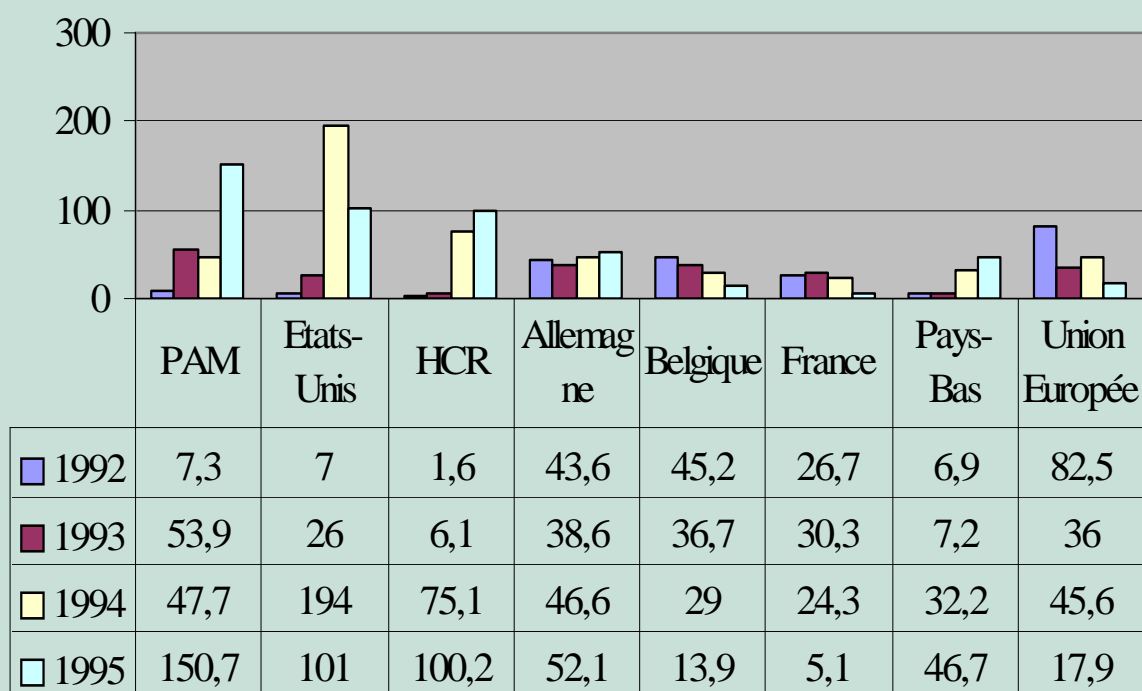
## Annexe 4 : Tableaux économiques

### Appendice 1 : Population du Rwanda

1914	1 million
1950	2 millions
1960	3 millions
1970	3,7 millions
1978	4,4 millions
1988	6,2 millions
1991	7,3 millions
1994	7,9 millions

### Appendice 2 : Aide au développement

#### Aide au développement au Rwanda par pays 1992-1995 en millions de dollars



## Annexe 5 : Bibliographie thématique

### 6.1 Ouvrages généraux

- ABDALLAH (Ahmedou Ould), **La diplomatie pyromane**, Calmann-Lévy, Paris ; 1996
- AMSELLE (J-L) et M'BOKOLO (E), **Au cœur de l'ethnie, Ethnies, tribalisme et Etats en Afrique**, La découverte, Paris ; 1985
- ARON (Raymond), **Démocratie et totalitarisme**, Gallimard, Paris ; 1965
- BALENCIE (Jean-Marie) et DE LA GRANGE (Arnaud), **Mondes rebelles**, Michalon, Paris ; 1996
- CHRETIEN (Jean-Pierre) et PRUNIER (Gérard), **Les ethnies ont une histoire**, Karthala, Paris ; 1989
- DEBRE (Bernard), **L'illusion humanitaire**, Plon Paris ; 1997
- DUMONT (R.), **Pour l'Afrique, j'accuse**, Paris ; 1986
- GUEHENNO (Jean-Marie), **La fin de la démocratie**, Flammarion, Paris ; 1993
- IMBEAULT (Marc) et MONTIFROY (Gérard), **Géopolitique et démocraties**, Editions Sciences et Cultures, Montréal ; 1995
- LACOSTE (Yves), **Dictionnaire de géopolitique**, Flammarion, Paris : 1993
- LE BON (Gustave), **Psychologie des foules**, PUF, Paris ; 1947
- LUGAN (Bernard), **Afrique, de la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire**, C. de Bartillat, Paris ; 1995
- MARCHAL (Omer), **Afrique, Afrique**, Fayard, Paris ; 1983.
- MESSMER (Pierre), **Les Blancs s'en vont – Récits de décolonisation**, Albin Michel, Paris, 1999
- NANTET (Bernard), **L'Afrique entre mythes et réalités**, Paris, Cherche Midi ;1995
- REVEL (Jean-François), **Le regain démocratique**, Fayard, Paris ; 1992
- ROUGIER (Louis), **La mystique démocratique, ses origines, ses illusions**, Albatros, Paris ; 1983
- THUAL (François), **Repères internationaux, l'événement au crible de la géopolitique**, Ellipses, Paris ; 1997
- VERSHAVES (François-Xavier), **La Françafrique – Le plus long scandale de la république**, Stock, Paris ; 1998
- VERSHAVES (François-Xavier), **Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique**, Les arènes, Paris ; 2000
- ZARTMANN (William), **La résolution des conflits en Afrique**, Paris, L'Harmattan, 1990

## 6.2 Ouvrages spécialisés

- BONNET (Docteur Catherine), **Le viol comme arme de guerre au Rwanda : du silence à la reconnaissance**, MSF ; 1995
- BRAECKMANN (Colette), **Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence**, Fayard, Paris
- BRAECKMANN (Colette), **Rwanda, histoire d'un génocide**, Fayard, Paris ; 1994
- BRAECKMANN (Colette), **Terreur africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre. Les racines de la violence**, Fayard, Paris ; 1996
- BRAUMAN (Rony), **Devant le mal – Rwanda : un génocide en direct**, Arléa, Paris ; 1994
- CHRETIEN (Jean-Pierre), **Le défi de l'ethnisme au Rwanda et au Burundi : 1990-1996**, Karthala, Paris, 1997
- CHRETIEN (Jean-Pierre), **Rwanda, les médias du génocide**, Karthala, Paris, 1995
- CHRETIEN (Jean-Pierre), **L'invention religieuse en Afrique**, Karthala, Paris ; 1993
- DESTEXHE (Alain), **Rwanda, essai sur le génocide**, Complexe, Bruxelles ; 1994
- DUPAQUIER (Jean-François), **La justice internationale face au drame rwandais**, Karthala, Paris ; 1996
- FRANCHE (Dominique), **Rwanda – Généalogie d'un génocide**, Mille et une nuits, Paris ; 1997
- GAHAMA (J.), **Le Burundi sous administration belge**, Karthala, Paris ; 1983
- GATWA (Tharcisse) et KARAMAGA (André), **Les autres chrétiens rwandais : la présence protestante**, Urwego, Kigali ; 1990
- GUICHAOUA (André), **Enjeux nationaux et dynamiques régionales dans l'Afrique des Grands Lacs**, Faculté des Sciences économiques et sociales, Lille ; 1992
- GUICHAOUA (André), **Les crises politiques au Burundi et au Rwanda : 1993-1994**, Université des Sciences et Technologies de Lille/Karthala ; 1995
- GARASABWE (R.), **Le geste Rwanda**, Poche UGE 10-18, Paris 1978
- GRÜNDER (Horst), **Geschichte der deutschen Kolonien**, Ferdinand Schöningh Verlag, München ; 1985
- HARROY (J-P), **Rwanda : de la féodalité à la démocratie (1955-1962)**, Hayez, Bruxelles ; 1984
- HERTEFELT (M. d'), **Les clans du Rwanda ancien**, Bruxelles ; 1971
- HUMAN RIGHTS WATCH/FIDH, **Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda**, Karthala, Paris ; 1999

KAGAM (Abbé Alexis), **Abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda précolonial**, Editions Universitaires du Rwanda, Butare ; 1972

KAMANZI (Ntaribi), **Rwanda : du génocide à la défaite**, Rebero ; 1998

LEMARCHAND (René), **Rwanda and Burundi**, Praeger, New-York ; 1970

LEMARCHAND (René), **Burundi : ethnocide as theory and practice**, Cambridge University Press ; 1994

LUGAN (Bernard), **Histoire du Rwanda**, Bartillat ; 1997

MARLAIRE (Jean-Claude), **Rwanda : les chemins de la mort**, La longue vue, Bruxelles ; 1997

MAS (Monique), **Paris-Kigali 1990-1994**, L'Harmattan, Paris ; 1999

MBONIMPA (Melchior), **HUTU, TUTSI, TWA : pour une société sans Castes au Burundi**, L'Harmattan, Paris ; 1993

NAHIMANA (Ferdinand), **Le Rwanda : émergence d'un Etat**, L'Harmattan, Paris ; 1993

NAHIMANA (Ferdinand), **Le blanc est arrivé, le Roi est parti**, Printer-set, Kigali ; 1987

NEWBURY (Catherine), **The cohesion of oppression**, Columbia University Press, New-York ; 1988

OMAAR (R.) et WAAL (A.), **Rwanda : death, despair and defiance**, African Rights, Londres ; réédition 1995

OVERDULVE (M.), **Rwanda – Un peuple avec une histoire**, L'Harmattan, Paris ; 1997

PRUNIER (Gérard), **Rwanda 1959-1995, Histoire d'un génocide**, Dagorno, Paris ; 1997

REYNTJENS (Filip), **L'Afrique des Grands Lacs en crise**, Karthala, Paris ; 1994

RICHARD (Pierre-Olivier), **Casques bleus, sang noir. Rwanda 1994 – Zaïre 1996 : un génocide en spectacle**, EPO, Bruxelles

RUMIYA, **Le Rwanda sous le régime du mandat belge**, l'Harmattan, Paris ; 1992

SINDAYIGAYA (Jean-Marie), **Grands Lacs : démocratie ou ethnocratie**, L'Harmattan, Paris ; 1998

SITBON (Michel), **Un génocide sur la conscience**, L'esprit frappeur

VERDIER (R.), DECAUX (E.) et CHRETIEN (Jean-Pierre), **Rwanda, un génocide du XX<sup>ème</sup> siècle**, L'Harmattan, Paris ; 1995

VIDAL (Claudine), **Sociologie des passions – Côte d'Ivoire, Rwanda**, Karthala, Paris ; 1991

WILLAME (Jean-Claude), **Aux sources de l'hécatombe rwandaise**, L'Harmattan, Paris ; 1995

WILLAME (Jean-Claude), **L'ONU au Rwanda (1993-1995) : la communauté internationale à l'épreuve d'un génocide**, Maisonneuve et Larose, Paris ; 1996

### 6.3 Articles et dossiers de presse

- BIJARD (Laurent), **Rwanda : le réveil de la terreur**, Le nouvel observateur, 19-25 février 1998
- BRADOL (Jean-Hervé), **Rwanda, avril-mai 1994. Limites et ambiguïtés de l'action humanitaire. Crises politiques, massacres et exodes massifs**, Les Temps modernes, n°583, juillet-août 1995
- BRAECKMAN (Colette), **Le Bismarck des Grands Lacs**, entretien avec Yoweri Museveni, in Politique internationale, n°78
- CHRETIEN (Jean-Pierre), **L'alibi ethnique dans la politique africaine**, Esprit, 7-8 ; juillet-août 1981
- HERTE (Robert de), **Réinventer la démocratie**, Eléments, n°52, Paris ; 1985
- JUBE (Salamina), **Hutu state, Tutsi state**, The new African, July 1995
- KAGABO (José), **Après le génocide**, Les Temps modernes, n°583, juillet-août 1995
- LACOSTE (Yves), **Démocratie et géopolitique**, Hérodote, n°69-70, Paris ; 1993
- MARCHESIN (Philippe), **Mitterand l'Africain**, Politique africaine, n°58
- NEDELCOVICI (Bujor), **Le sens du non sens**, Cité libre, vol XXI, n°3, Montréal ; juin-juillet 1983
- PRUNIER (Gérard) et CHRETIEN (Jean-Pierre), **Ethnies, ethnicité, ethnisme : un autre point de vue**, Afrique contemporaine, n°155 ; 1990
- PRUNIER (Gérard), **Éléments pour une histoire du Front Patriotique Rwandais**, Politique africaine, n°51
- PRUNIER (Gérard), **Rwanda-Burundi 1994-1995. Les politiques de la haine**, Les Temps Modernes, n°583 ; juillet-août 1995
- TEMPLE (Dominique), **Ethnocide, économicide et génocide au Rwanda**, Transdisciplines n°13-14
- TEMPLE (Dominique), **Le génocide au Rwanda : une analyse des responsabilités**, revue du M.A.U.S.S n°13, 1<sup>er</sup> semestre 1999
- VIDAL (Claudine) et LE PAPE (M), **Les politiques de la haine, Rwanda, Burundi, 1994-1995**, Les Temps modernes, n°583, juillet-août 1995
- VEDRINE (Hubert), **Hutu et Tutsi : à chacun son pays**, Jeune Afrique, n°1875, 11-17 décembre 1996
- VIDAL (Claudine), BRAUMAN (Rony) et SMITH (Stephen), **Politique de terreur et privilège d'impunité au Rwanda**, Esprit, août-septembre 2000

VIDAL (Claudine), **Le génocide des Rwandais tutsi : trois questions d'histoire**, Afrique contemporaine n°74, 2<sup>ème</sup> trimestre 1995

WILLAME (Jean-Claude), **Rwanda : miroir brisé**, La Revue Nouvelle, n°12, décembre 1990

WILLAME (Jean-Claude), **L'atonie mitterrandienne au Zaïre**, Politique africaine, n°58

MISSER (François), **Rwanda : death and intrigue**, The New African, février 1990

MISSER (François), **Inquiry into Death Squads**, The New African, janvier 1993

#### 6.4 Documents officiels

- **Rapport d'enquête internationale sur la vente ou la fourniture d'armes aux anciennes forces armées rwandaises**, 18 novembre 1998
- **Rapport d'enquête parlementaire sur le Rwanda**, Sénat de Belgique, décembre 1997
- **Les réfugiés dans le monde**, 1997-1998, HCR, La Découverte, Paris ; 1997
- **Rapport Rwanda**, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, Paris, février 1993
- **Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda**, Association pour la défense des Libertés, Kigali, décembre 1992
- **Rwanda : who is killing ? who is dying ? what is to be done ?**, African Rights, Londres, mai 1994
- **Journal officiel de la République Rwandaise**, 15 août 1993
- **Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)**, kiosque de l'Assemblée Nationale, Paris, décembre 1998

#### 6.5 Sites Internet

- <http://bleumer.tn.fr/rwanda> : fiches de lecture
- <http://www.oneworld.org/euforic/courier> : La construction du clivage ethnique au Rwanda
- <http://rwanda.free.fr> : Données générales sur le Rwanda
- [http://www.encyclopedies.hachette-multimedia.fr/franco/articles/cl\\_850.html](http://www.encyclopedies.hachette-multimedia.fr/franco/articles/cl_850.html)
- <http://www.404park.com/travaux> : Travaux de Felip REYNTJENS
- <http://www.users.skynet.be/wirira> : Point en 2000 sur les accords d'Arusha
- <http://www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/rwanda>
- <http://www.calvacom.fr/intermedia> : Site du TPIR d'Arusha
- <http://www.geocities.com/capitolhill> : Suivi de la crise des Grands Lacs
- <http://www.hrw.org/worldreport> : Site de Human Rights Watch

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS .....	59
ANNEXE 2 : FICHE SIGNALÉTIQUE DU RWANDA .....	63
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES .....	65
<i>Appendice 1 : Carte de situation générale.....</i>	<i>65</i>
<i>Appendice 2 : Situation des réfugiés en décembre 1999.....</i>	<i>66</i>
<i>Appendice 3 : L'Afrique avant la colonisation .....</i>	<i>67</i>
<i>Appendice 4 : Carte générale du Rwanda .....</i>	<i>68</i>
<i>Appendice 5 : Carte de situation Rwanda - Burundi .....</i>	<i>69</i>
ANNEXE 4 : TABLEAUX ECONOMIQUES .....	70
<i>Appendice 1 : Population du Rwanda.....</i>	<i>70</i>
<i>Appendice 2 : Aide au développement .....</i>	<i>70</i>
ANNEXE 5 : BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE .....	71
6.1 <i>Ouvrages généraux.....</i>	<i>71</i>
6.2 <i>Ouvrages spécialisés .....</i>	<i>72</i>
6.3 <i>Articles et dossiers de presse.....</i>	<i>74</i>
6.4 <i>Documents officiels .....</i>	<i>75</i>
6.5 <i>Sites Internet.....</i>	<i>75</i>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>76</b>